

MAIRIE DES LILAS

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA
SÉANCE DU 9 MARS 2023

MAIRIE DES LILAS

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2023

ORDRE DU JOUR

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2022
DESIGNATION D'UN·E SECRETAIRE DE SEANCE
COMPTE-RENDU DE DELEGATION

PARTIE I.

LES DELIBERATIONS 1 A 27 FONT L'OBJET D'UNE PRESENTATION ET DONNENT LIEU A DES ECHANGES

1. RAPPORT DE CLECT DU 16 JANVIER 2023
2. ÉTATS DES INDEMNITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
3. REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT 2022 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DES LILAS
4. REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT 2022 DU BUDGET ANNEXE PARKINGS PUBLICS
5. FIXATION DES TAUX 2023 DES TAXES COMMUNALES
6. BP 2023 – BUDGET PRINCIPAL VILLE DES LILAS
7. BUDGET PARKING BP 2023 – BUDGET ANNEXE PARKINGS PUBLICS
8. PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT
9. DÉBAT ANNUEL SUR LA FORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
10. CONVENTION D'INDEMNITÉ RELATIVE A L'APPLICATION DE LA THÉORIE DE L'IMPRÉVISION DU LOT 1 DE L'ACCORD-CADRE DE FOURNITURE DE REPAS LIVRES EN LIAISON FROIDE DESTINÉS AUX ENFANTS DES ÉCOLES ET DES CENTRES DE LOISIRS, AUX PERSONNELS MUNICIPAUX ET AUX ENSEIGNANTS AINSI QU'AUX PERSONNES ÂGÉES VIA LE CCAS DE LA VILLE DES LILAS
11. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2023 AUX ASSOCIATIONS LILASIENNES
12. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2023 A L'ASSOCIATION OBSERVATOIRE DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE (ODC)
13. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2023 A L'ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE LA RÉSIDENCE DE L'AVENIR (ALRA)
14. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2023 A L'ASSOCIATION « MISSION LOCALE DE LA LYR »
15. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2023 A L'ASSOCIATION « LES DEMOISELLES DES LILAS »
16. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2023 A L'ASSOCIATION UCL-FCPE
17. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2023 A L'ASSOCIATION FOOTBALL CLUB LES LILAS
18. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2023 A L'ASSOCIATION UNION NATIONALE DES COMBATTANTS -UNC
19. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2023 A L'ASSOCIATION « POTAGER DES LILAS »
20. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2023 A L'ASSOCIATION « LE TRITON »
21. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2023 A L'ASSOCIATION CSLN NATATION
22. AIDE EXCEPTIONNELLE EN SOUTIEN DES POPULATIONS DE SYRIE ET TURQUIE VICTIMES DU SÉISME DU 6 FÉVRIER 2023
23. CHARTE POUR UNE RESTAURATION SCOLAIRE DURABLE, DE QUALITÉ ET ACCESSIBLE A TOUS LES ENFANTS, ADOPTÉE PAR LES VILLES D'EST ENSEMBLE
24. MODIFICATION DE L'ORGANISATION DES COMMISSIONS D'ATTRIBUTION AUX MODES D'ACCUEIL (CAMA) DES JEUNES ENFANTS : MISE EN PLACE D'UN BARÈME DE COTATION

25. AUTORISATION DE DÉPÔT D'UN PERMIS D'AMÉNAGER DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES VOIES BOULEVARD DE LA LIBERTÉ ET AVENUE DES ANCIENS COMBATTANTS EN AFRIQUE DU NORD.
26. CONVENTION D'ENGAGEMENT AU TITRE DE LA MISE EN PLACE D'UN OUTIL DE SUPERVISION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS ENTRE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS ET LA VILLE DES LILAS.
27. TRAVAUX NÉCESSAIRES A LA RELOCALISATION D'ACTIVITÉS DANS LE CADRE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DES ABORDS DU PARC LUCIE AUBRAC - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE DÉPOSER LES DOSSIERS DE DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE VALANT DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX POUR UN ERP

PARTIE II.

IL EST PROPOSÉ DE VOTER LES DÉLIBÉRATIONS 28 A 34 SANS PRÉSENTATION NI ÉCHANGES, SAUF DEMANDE D'INTERVENTION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL.

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

28. CONVENTION DE SERVICE COMMUN DU SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE TERRITORIAL ENTRE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL EST ENSEMBLE ET LA COMMUNE DES LILAS

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

29. INSTAURATION DU PLAN 2023 - 2025 DE FORMATION DE LA COMMUNE DES LILAS
30. ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
31. CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ

DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE L'ÉDUCATION

32. SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « OGECE – ÉCOLE NOTRE DAME » ET ATTRIBUTION D'UN ACOMPTÉ AU TITRE DU FORFAIT COMMUNAL 2023 A L'ASSOCIATION "OGECE - ÉCOLE NOTRE DAME".

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES

33. CONVENTION TRIPARTITE D'OCCUPATION ET D'USAGE POUR LA GESTION DES COMPOSTEURS COLLECTIFS ENTRE LA VILLE DES LILAS, L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL EST ENSEMBLE ET LE BAILLEUR SEINE SAINT DENIS HABITAT
34. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN ESPACE VÉGÉTAL DANS LE PARC LUCIE AUBRAC ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION POTAGER DES LILAS.

(La séance est ouverte à 19 h 00 sous la présidence de Monsieur BENHAROUS, Maire de la Ville des Lilas).

Monsieur BENHAROUS.- Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, je vous propose de démarrer. Bonsoir à toutes et à tous. J'en profite pour saluer celles et ceux qui nous suivent au travers des réseaux sociaux et du site internet de la Ville.

Un Conseil municipal un peu particulier, puisque vous aurez remarqué que l'affluence dans le public est non seulement importante en quantité, mais en qualité. Il y a des gens qui nous ont précédés autour des bancs de ce Conseil municipal, donc faites attention à ce que vous dites, mes chers collègues, nous sommes surveillés par des gens qui ont bien plus d'expérience que nous. Bienvenue à toutes et à tous dans cette salle des mariages et du Conseil.

Habituellement, aux Lilas, nous tenons nos séances du Conseil les mercredis soir, mais c'était hier, le mercredi 8 mars, Journée internationale de lutte pour les Droits des femmes. Et comme chaque année, avec Madeline DA SILVA, nous souhaitons marquer cette importante journée par différentes initiatives, notamment une très belle soirée d'échanges qui s'est déroulée à l'auditorium d'Anglemont. C'est ce qui nous a conduits à décaler notre Conseil municipal au jeudi soir. Je suis certain, mes chers collègues, que vous en comprendrez la raison.

Je vous propose de démarrer nos travaux et de commencer par l'appel nominal des présents.

Monsieur BENHAROUS : présent.

Monsieur CISINSKI : absent excusé, pouvoir à Monsieur DOUXAMI.

Madame DA SILVA : présente.

Monsieur PAQUIS : présent.

Madame BETEMPS : présente.

Monsieur GUIRAUD : absent excusé, pouvoir à Monsieur BENHAROUS.

Madame NIANG : présente.

Monsieur PRIMAULT : présent.

Madame DJERBOUA : absente excusée, pouvoir à Madame BETEMPS.

Monsieur LAFEUILLE : absent excusé, pouvoir à Monsieur LAGRANGE.

Madame LEBAS : présente.

Monsieur LAGRANGE : présent.

Monsieur BAC : présent.

Madame GAUDUBOIS : absente excusée, pouvoir à Monsieur BILLOUET.

Monsieur BILLOUET : présent.

Monsieur CARROUER : absent excusé, pouvoir à Madame AGUILERA-TORRES.

Madame FERRANDON : présente.

Monsieur LE PONTOIS : présent.

Madame YAHIAOUI : présente à partir de 20h14, point 8

Madame ANGEL : absente excusée, pouvoir à Madame FERRANDON.

Madame GIFFARD : présente.

Monsieur DOUXAMI : présent.

Madame BERREBI : présente.

Madame PUIPIER : absente excusée, pouvoir à Monsieur PAQUIS.

Madame CANABATE : présente.

Monsieur BERNSTEIN : présent.

Monsieur GOLDBERG : absent excusé, pouvoir à Madame LEBAS.

Madame AGUILERA-TORRES : présente.

Madame BERCERON : absente excusée, pouvoir à Madame BARBET.

Madame BARBET : présente.

Monsieur VIVANTE : absent.

Monsieur ZILBERG : présent

Madame SARRE : absente.

Madame BERTHOUMIEUX : présente.

Monsieur DURAND : absent excusé, pouvoir à Madame BERTHOUMIEUX.

Nous allons donc démarrer par l'adoption du compte rendu de notre précédente séance du Conseil municipal, le Conseil municipal du 1er février dernier.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{ER} FEVRIER 2023.

Mes chers collègues, vous avez reçu ce compte rendu avec les documents inhérents à ce Conseil municipal. Est-ce que ce compte rendu appelle une quelconque observation, une demande de précisions ou de modification ?

Je n'en vois pas.
On peut donc considérer que ce compte rendu est adopté.

DESIGNATION D'UN·E SECRETAIRE DE SEANCE

Il nous faut désigner un secrétaire de séance. Il ne saurait y avoir de meilleur secrétaire de séance que Christophe PAQUIS. Je pense qu'on est tous d'accord.

Y a-t-il une opposition à ce que Christophe PAQUIS remplisse cette tâche éminente ? Il n'y a jamais la moindre opposition à Christophe PAQUIS. Christophe PAQUIS remplira donc cette fonction et je l'en remercie.

COMPTE RENDU DE DELEGATION

Il nous faut également prendre acte que vous avez reçu, mes chers collègues, les décisions que j'ai été amené à prendre depuis notre dernière séance du Conseil municipal, en vertu des prérogatives qui m'ont été confiées par le Conseil municipal d'installation.

Est-ce que ces décisions appellent des demandes d'éclaircissements, des questions sur l'une ou l'autre d'entre elles ?

Je n'en vois pas.

Le Conseil a donc été informé des décisions prises depuis notre dernière réunion.

Je souhaite, mes chers collègues, faire un point d'information rapide qui fait suite aux échanges que nous avons eus lors de notre dernière séance du Conseil municipal concernant la concertation et la consultation de la population en cours au cœur du quartier des Sentes dans le cadre de l'appel à projets *Inventons la Métropole du Grand Paris*. Vous vous en souvenez, le 1er février dernier, en présence d'Éric CESARI, vice-président de la Métropole du Grand Paris, nous vous avons présenté, avec Lionel PRIMAULT et Mathias GOLDBERG, ce processus de concertation des Lilasiens et de consultation des habitants des Sentes, innovant et ambitieux, que nous souhaitons mettre en place dans le cadre de l'appel à projets *Inventons la Métropole du Grand Paris*. Ce processus de concertation et de consultation est lancé et bien lancé puisque, au mois de février, nous avons tenu, avec notamment Lionel PRIMAULT, mais avec plusieurs élus (Delphine PUIPIER et beaucoup d'élus y ont participé) quatre réunions dans le quartier des Sentes, dans les écoles Madeleine Riffaud et Courcoux, au Centre sportif Floréal et à l'espace Louise Michel. Elles ont réuni de très nombreux Lilasiens et Lilasiennes, environ 200 participants en tout, ce qui est relativement rare et assez exceptionnel, en particulier dans ce quartier, mais de manière plus globale, dans l'ensemble des réunions qui sont organisées. Nous en sommes très heureux et c'est pour nous un véritable succès puisque nous avons le sentiment que la population du quartier s'empare de la question de l'avenir de celui-ci, en débat, propose, discute, critique, s'oppose, bref fait vivre l'échange et la démocratie. On ne peut que se réjouir de cette mobilisation à l'heure où l'on déplore trop souvent dans notre pays le désintérêt pour la chose publique. C'est pour nous un vrai motif de satisfaction et la preuve que nous avons raison d'être convaincus que, même sur un sujet complexe – parce que réfléchir sur des projets urbains n'est pas toujours évident –, il est possible d'intéresser les gens dès lors que nous nous engageons à les informer largement et surtout à les consulter vraiment, sincèrement et honnêtement, et évidemment à tenir compte ensuite de leur avis. Cet intérêt va même au-delà du quartier des Sentes puisque, via internet ou sur les registres municipaux (il y en a un d'ailleurs à disposition à la Mairie), de très nombreux Lilasiens se sont exprimés sur ces projets, ont formulé des avis, les ont analysés. Et l'exposition des maquettes de ces quatre projets en lice, qui se trouvent à l'espace Louise Michel, rencontre aussi un vif intérêt et un franc succès. De nombreux Lilasiens vont les visiter chaque jour et même au-delà des Lilas (des Bagnoletais, des Montreuillois, des Romainvillois viennent voir nos maquettes). Visiblement, elles intéressent beaucoup.

Hier, conformément à la demande qui nous avait été formulée par des habitants, les services municipaux (je remercie Nathalie DREYER-GARDE et Julien TRUC-CARTA, directrice générale des services techniques pour la première et directeur de l'urbanisme pour le second) ont proposé et nous le referons la semaine prochaine, une visite commentée de ces quatre maquettes pour que celles et ceux qui ne sont pas familiarisés à ce genre de choses puissent poser l'ensemble des questions. Puis la semaine prochaine, avec plusieurs élus là encore, nous serons de nouveau présents dans les différents points du quartier, au pied des immeubles, pour répondre à l'ensemble des questions que les habitants du quartier, ou au-delà, pourraient se poser dans le cadre de cette consultation et de ces projets.

Le 18 mars au matin, à l'école Madeleine Riffaud, les quatre équipes en lice viendront, lors de ce qu'on a baptisé une *revue de projet*, présenter elles-mêmes leur projet et répondre aux questions de l'ensemble des habitants du quartier, qui souhaiteront les interroger. Et puis, le 25 mars, de 9 heures à 18 heures, toujours à l'école Madeleine Riffaud, les habitants du quartier des Sentes, tous les

habitants du quartier des Sentes, dès lors qu'ils auront plus de 16 ans, inscrits sur les listes électorales ou non, voteront pour décider s'ils veulent qu'un de ces projets soit mis en œuvre et si oui, lequel. Pour celles et ceux qui ne seraient pas disponibles ce 25 mars, un système de procuration est mis en place ainsi qu'un vote par anticipation sur Internet. Et là aussi, je remercie l'ensemble des agents communaux et des services municipaux, notamment le service de la démocratie participative et de la participation citoyenne, qui ont réussi à mettre sur pied ces dispositifs de vote complexes, notamment juridiquement, dans un délai relativement contraint.

Au final, ce que nous espérons, c'est que la participation soit la plus importante possible, car cela signifiera que cette belle expérience de démocratie participative, à mon avis unique sur un projet comme celui-là (je n'en connais pas d'autre exemple comparable) aura été une réussite. Et, quelle que soit la décision qui sera celle des habitants du quartier, ce sera la bonne puisque telle est la règle lorsque l'on accepte – ce qui n'est pas toujours évident et pas toujours habituel pour des élus –, de remettre aux habitants le pouvoir de décision. Mais croire à la démocratie participative, c'est justement cela. C'est accepter de s'appuyer sur l'expertise citoyenne et avoir la conviction que celles et ceux qui vivent au quotidien dans un quartier sont les mieux à même d'en décider de l'avenir. C'est accepter d'aller au-delà des concertations habituelles et convenues pour véritablement consulter la population et respecter ses choix. Et c'est porter la conviction que démocratie représentative et participative se complètent, se renforcent l'une et l'autre et que la seconde est sans doute le levier le plus puissant pour moderniser et régénérer la première qui en a bien besoin.

Bien évidemment, mes chers collègues, les Lilasiens seront informés des résultats de cette consultation via InfoLilas et nous pourrons en reparler si vous le souhaitez lors de notre prochaine séance du Conseil municipal.

Peut-être que ce point d'information, qu'il me paraissait nécessaire de faire dans la continuité de notre Conseil précédent, appelle des demandes de prise de parole de la part de quiconque ? Non ? Parfait. Alors je continue.

Je continue par deux hommages très différents l'un de l'autre que je souhaite rendre avant que nous ne commençons l'étude de l'ordre du jour de notre Conseil municipal.

D'abord, je voudrais dire quelques mots d'un événement qui, toutes et tous, j'en suis certain, nous a profondément marqués et nous a profondément attristés. Le 6 février dernier, quelques jours après notre dernière séance du Conseil municipal, un terrible séisme a ravagé le nord de la Syrie et le sud-est de la Turquie. Le bilan est effroyable. Ce sont plus de 50 000 victimes à ce jour qui sont à déplorer, sans qu'on soit encore tout à fait certain que ce bilan soit définitif et qu'il ne s'alourdisse pas dans les jours ou les semaines à venir. A ces victimes, s'ajoutent de très nombreux blessés et bien évidemment, les ravages causés par ce séisme ont profondément dégradé les conditions de vie souvent déjà bien difficiles des habitants des zones sinistrées. Dans les jours qui ont suivi ce drame, la Ville des Lilas a appelé les Lilasiens et les Lilasiennes à la solidarité avec les populations frappées de plein fouet. Et je sais, parce que c'est la tradition aux Lilas, que beaucoup ont répondu à cet appel tant la solidarité fait pleinement partie des valeurs de notre Ville. Très vite également, nous nous sommes engagés, au nom de la Ville, à apporter une aide aux populations sinistrées. C'est ce que nous ferons tout à l'heure par une délibération que nous présentera Mathias GOLDBERG. Cette aide, d'où qu'elle vienne, est évidemment nécessaire. Elle sera précieuse, mais elle ne pansera jamais qu'une partie des plaies causées par ce drame et il me semblait important d'avoir une pensée ce soir pour les victimes très nombreuses de ce terrible séisme.

Le second hommage que je voudrais rendre concerne un de nos anciens collègues autour de la table de ce Conseil municipal. Je pense que la plupart d'entre vous, en tout cas pour ceux qui sont dans le public, l'ont connu également. Je voudrais dire quelques mots et rendre hommage à notre collègue Jacques UZAN qui nous a quittés hier. Jacques était une figure des Lilas. Je suis certain que beaucoup d'entre vous le connaissaient. C'était un dentiste qui exerçait au cœur de notre ville, au cœur de la rue de Paris, et il avait noué des relations souvent devenues amicales, avec une très large patientèle, avec de très nombreux Lilasiens. Jacques était aussi un habitué de nos commerces, de nos restaurants. Il y avait forgé de solides amitiés lui dont tout le monde appréciait la bonne humeur, le sens de l'humour, la générosité, la gentillesse. C'était un bon vivant avec lequel on aimait passer du temps. Jacques était aussi un homme de passion. Un passionné de moto, un passionné de sport, notamment de course à pied, un passionné de voyages, mais sans doute, ce qu'il aimait par-dessus tout, c'étaient ces moments passés avec ses amis autour d'une bonne table, autour d'une bonne bouteille, à rire et à refaire le monde. Et ce qu'il aimait encore plus sans doute, c'étaient les moments consacrés à sa famille, à sa femme, à ses enfants auxquels je pense très fort aujourd'hui. Jacques était un amoureux de la vie. C'était aussi un homme d'engagement et de conviction. Il avait siégé au Conseil municipal, surtout poussé par la volonté d'aider celles et ceux qui en avaient besoin et qui le sollicitaient souvent, parce qu'ils savaient qu'ils allaient trouver en lui une oreille attentive. Il avait été élu en 2008 et il s'était, je crois, rapidement rendu compte que les longues soirées passées en réunion s'accordaient un peu mal de sa soif d'action et de désir de changement immédiat. Et il

avait fini par démissionner sans que cela ne remette en cause jamais son amour et son intérêt pour Les Lilas. C'est en siégeant ensemble (puisqu'on avait commencé à siéger ensemble au Conseil municipal, même si on n'avait pas été élus sur la même liste) pendant ces quelques années que nous étions à l'époque jeunes élus, lui et moi, en découvrant un monde qu'on ignorait totalement, que nous nous sommes rencontrés, que nous sommes découverts et que nous avons rapidement appris à nous connaître. Jacques est rapidement devenu un ami, et si je le savais affaibli ces derniers temps, la brutalité de sa disparition a été pour moi un grand choc. Il va terriblement manquer à ses patients, à ses amis, à ses nombreuses connaissances des Lilas et d'ailleurs. Il va manquer cruellement à sa famille qui pour lui était tout et qu'il quitte bien trop jeune. Ce matin, j'étais présent à ses obsèques où l'affluence était extrêmement nombreuse (plusieurs centaines de personnes) pour exprimer à sa femme, à ses enfants, nos sincères condoléances et leur dire le soutien de la Ville des Lilas. Jacques fait partie des personnalités que nous n'oublierons pas.

Mes chers collègues, je souhaiterais que nous puissions nous lever pour rendre un moment de recueillement aux victimes du séisme survenu en Turquie et en Syrie et en mémoire de Jacques UZAN.

[MINUTE DE SILENCE]

Je vous remercie.

Mes chers collègues, avant d'entamer véritablement l'ordre du jour de notre Conseil municipal, comme vous le savez, nous avons pris l'habitude, depuis quelques mois maintenant, d'interrompre la séance lors de nos Conseils municipaux pour des moments d'échanges plus libres, moins formels, détachés de notre ordre du jour sur des sujets que les uns ou les autres nous pensons important d'aborder. Nous avions prévu de le faire ce soir et d'évoquer la politique culturelle de la Ville à la suite d'une demande qui avait été formulée par une d'entre nous, Frédérique SARRE en l'occurrence, lors d'une de nos précédentes sessions du Conseil municipal. Nous y avons renoncé, principalement parce que Frédérique nous a informés qu'elle ne pouvait pas être présente parmi nous ce soir, et qu'on n'a pas trouvé très *fair-play* de mener le débat qu'elle avait suscité en dehors de sa présence.

J'ai consulté l'ensemble des groupes de notre Conseil municipal. Je les ai sollicités pour savoir s'ils souhaitaient que nous abordions un autre sujet lors de ce moment d'échanges. Nous avons convenu unanimement qu'au regard de l'ordre du jour qui nous attend, qui est relativement chargé, nous n'organiserions pas exceptionnellement ce temps d'échange qui est désormais devenu habituel.

Je sais que beaucoup y sont attachés autour de cette table, évidemment, même parfois au-delà, parce que j'ai cru comprendre que, y compris dans les Conseils municipaux voisins, on regardait ces moments d'échanges du Conseil municipal des Lilas avec beaucoup d'attention. Nous reprendrons nos bonnes habitudes dès le prochain Conseil municipal, puisqu'il est prévu qu'au mois de mai, Patrice BESSAC soit parmi nous pour venir nous parler du bilan de l'action d'Est Ensemble aux Lilas sur les trois premières années de ce mandat qu'il mène à la tête d'Est Ensemble. Et en juillet, nous devrions accueillir les élèves et les enseignants qui animent le Conseil des élèves citoyens. Mais pour ce soir, pas de moment d'échange et pas d'interruption de séance.

.....

Cela va donc nous permettre de démarrer l'étude de notre ordre du jour. Je vais passer immédiatement la parole à Martin DOUXAMI pour nous présenter l'approbation du rapport de la CLECT, Commission locale d'évaluation des charges territoriales.

PARTIE I. LES DELIBERATIONS 1 A 27 FONT L'OBJET D'UNE PRESENTATION ET DONNENT LIEU A DES ECHANGES.

1. Rapport de CLECT du 16 janvier 2023.

Monsieur DOUXAMI.- Bonsoir à tous et à toutes. On va discuter de la CLECT, Commission locale d'évaluation des charges territoriales. Il s'agit du montant que la Ville paiera à Est Ensemble dans le cadre de son accord avec l'établissement public territorial Est Ensemble. Toutes les villes ont ce genre de résolution. C'est une résolution classique de début d'année puisque cette CLECT s'est tenue en janvier et le Conseil municipal doit valider les montants qui ont été discutés et proposés dans cette réunion.

Pour rappel, le financement de l'établissement public territorial se divise en trois fractions. Il y a la fraction fiscale, qui est le reversement de ce qui était avant perçu par l'établissement public territorial, 1 € reçu au titre de fiscalité sur les ménages qu'on reverse à l'établissement public territorial. Cela

s'élève à 6,8 millions d'euros pour l'année 2023. C'est en augmentation de 4,4 %. Cela correspond globalement à l'augmentation de l'assiette des différents impôts auxquels les ménages sont assujettis pour l'année 2023.

Ensuite, vous avez la fraction équilibre. Elle s'appelle *équilibre* parce qu'elle est là pour *équilibrer* le budget de l'établissement public territorial. Pour mémoire, il y a eu en 2022 une discussion assez importante sur ce PPI et sur le budget d'Est Ensemble. La part des Lilas a été discutée. Ce calcul dépend de la population des Lilas par rapport à l'ensemble de la population de l'établissement public territorial, mais aussi de la richesse et du potentiel fiscal de la population. Aujourd'hui, dans cette part, nous allons payer 258 000 €. C'est 4 millions d'euros pour l'ensemble des communes d'Est Ensemble. Cela représente à peu près 6,5 % du financement de la part équilibre de l'établissement public territorial. Les Lilas a une population de 5,4 %, ce qui souligne l'effort de solidarité de la Ville vis-à-vis de l'établissement public territorial, puisqu'elle paye plus que sa part proportionnelle à sa ville pour Est Ensemble. Ensuite, c'est une augmentation assez faible de seulement 0,67 % par rapport à ce qu'on a voté l'année dernière, alors que la part équilibre pour l'établissement public territorial a beaucoup augmenté. Mais c'est le résultat des discussions qui avaient lieu entre les services et Est Ensemble pour obtenir ce calcul de la part de la ville.

Enfin, la dernière part, la plus faible, c'est la part de transfert. Ces services ne bénéficient qu'à la Ville, par exemple, des services sociaux, des services de réinsertion, même des déchets. Là, on paye cette part de transfert à l'euro à Est Ensemble, qui s'élève à peu près à 80 000 € pour l'année 2023. Il s'agit donc de voter ces différentes sommes à payer pour l'établissement public territorial, qui est Est Ensemble. Merci.

Monsieur BENHAROUS.- Merci Martin. Est-ce que cette délibération appelle des demandes de précisions, des questions, des commentaires ou des points de vue ? Je vais donc la mettre aux voix.

Qui est contre son adoption ? Une voix contre. Une deuxième voix contre et là il y a un pouvoir. Quatre voix contre en tout (Bénédicte BARBET avec pouvoir, Hélène BERTHOUMIEUX avec pouvoir). Qui s'abstient ? Une abstention (Bruno ZILBERG). Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

2. États des indemnités des membres du Conseil municipal.

Monsieur BENHAROUS.- Deuxième délibération de notre ordre du jour, que je vais vous présenter rapidement, c'est une délibération habituelle, l'état des indemnités des membres du Conseil municipal.

Cette délibération répond à une obligation réglementaire puisqu'il est demandé à chaque collectivité de présenter annuellement un état des indemnités perçues par les membres de l'assemblée délibérante. C'est ce qui est fait ici au travers de cette délibération. Vous pourrez constater qu'il n'y a eu *a priori* aucun changement par rapport à l'an dernier. Ce sont les mêmes indemnités qui ont été versées aux uns et aux autres.

Je ne sais pas si cette délibération appelle des remarques, des questionnements, des commentaires ? Je vais la mettre aux voix.

Qui est contre son adoption ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

3. Reprise anticipée du résultat 2022 du Budget principal de la Ville des Lilas.

Monsieur BENHAROUS.- Je vais redonner la parole à Martin pour nous présenter en paquet l'ensemble des délibérations budgétaires que l'on votera ensuite séparément. Avant de lui donner la parole (je sais qu'il nous présentera notre budget qui est une des délibérations sans doute la plus importante parmi celles que nous votons, avec la clarté et la précision avec lesquelles il le fait désormais chaque année), je voudrais en préambule le remercier, ainsi que la direction générale et la direction des finances pour le travail remarquable de construction budgétaire qu'ils ont accompli. D'abord, parce que bâtir le budget d'une commune n'est jamais une mince affaire et que cette année, cela relevait sans doute plus encore que les autres années d'une véritable gageure, tant les incertitudes sont nombreuses. Personne ne peut aujourd'hui, de manière sérieuse, dire qu'il est capable de prévoir ce que sera véritablement l'inflation en 2023. Personne non plus ne peut raisonnablement estimer à quel niveau se trouveront les prix du gaz ou de l'électricité dans les mois à venir ou même dans les semaines à venir. Personne non plus ne peut dire avec certitude ce que seront les décisions de l'État concernant, par exemple, la rémunération des fonctionnaires. En réalité, personne n'est capable de prévoir ces données qu'il est absolument indispensable de connaître et d'évaluer pour réaliser un exercice de construction budgétaire. Construire un budget, c'est toujours faire un acte de prévision. Mais, sans doute rarement depuis de nombreuses décennies, cela n'avait

été aussi difficile, pour ne pas dire impossible, au regard de l'instabilité et de la volatilité du contexte économique international et national.

Rarement aussi, depuis de très nombreuses années, les collectivités locales, en particulier pour ce qui nous concerne, les communes, n'avaient dû bâtir leur budget dans un cadre aussi contraint et aussi difficile. Nous sommes confrontés à un terrible « effet ciseau » avec, d'un côté des dépenses, notamment liées à l'énergie et au personnel, qui explosent (Martin nous l'expliquera bien plus en détail tout à l'heure), et l'autre côté, des recettes qui n'augmentent que de manière bien plus modeste (quand elles augmentent puisque pour certaines, elles n'augmentent pas du tout). Face à ce constat, les communes, toutes les communes sont confrontées (vous avez sans doute pu vous en rendre compte en suivant les débats d'orientations budgétaires des villes voisines ou de villes plus lointaines) à des situations extrêmement complexes, et nous n'avons le choix, au fond, qu'entre diverses mesures impopulaires.

En responsabilité, conformément à nos engagements et à nos convictions, il est certaines de ces mesures impopulaires que nous avons d'emblée écartées. Nous ne réduirons pas drastiquement le service public communal alors que les crises qui s'enchaînent – crise sanitaire hier, crise sociale aujourd'hui –, ont démontré qu'il n'a sans doute jamais été aussi utile, notamment pour les plus modestes et pour les plus fragiles. Nous n'augmenterons pas massivement les tarifs de nos services publics, car nous en excluons mécaniquement et inéluctablement celles et ceux qui en ont le plus besoin, celles et ceux pour lesquels ils sont indispensables et parfois même vitaux, c'est-à-dire là encore, les plus modestes.

Nous ne cesserons pas d'investir brutalement car il serait irresponsable de ne pas prendre les mesures absolument nécessaires aujourd'hui pour faire face aux défis de demain, pour moderniser notre ville, pour soigner notre cadre de vie, mais surtout pour être à la hauteur du défi climatique dont, chaque jour davantage, nous mesurons l'ampleur.

Nous ne rognons pas sur les dépenses sociales à l'heure où la pauvreté explose dans notre pays. Nous ne réduirons pas les subventions aux associations, alors que jamais, autant qu'aujourd'hui sans doute, créer du lien social n'a été aussi indispensable.

Alors oui, il ne nous reste que peu de leviers à notre disposition sur lesquels agir. Le seul sur lequel nous avons la possibilité d'agir, c'est la fiscalité locale pesant sur les propriétaires, puisque l'État nous a même empêché, en supprimant la taxe d'habitation, d'agir sur la totalité du volet fiscal, comme c'était le cas jusqu'à il y a quelques années. Grâce à nos efforts de gestion passée, sans doute, nous pouvons faire de manière bien moins forte que d'autres communes, et je veux dire ici clairement les choses : si la situation économique ou financière le permettait dans les années à venir, nous reviendrions sur tout ou partie des augmentations que nous allons décider ce soir. Nous l'espérons, mais il est trop tôt à ce stade pour en préjuger. Aujourd'hui, notre responsabilité est de veiller à ce que la situation financière de la commune reste saine. Aujourd'hui, notre responsabilité est de ne pas nous dédire par rapport aux engagements que nous avons pris devant les Lilasiennes et les Lilasiens. Notre responsabilité aujourd'hui est de prendre les mesures pour affronter les défis qui nous font face. Notre responsabilité aujourd'hui est d'accompagner au mieux les Lilasiens et les Lilasiennes, notamment celles et ceux qui en ont le plus besoin dans cette période difficile. C'est fort de ces convictions et conscients de ces enjeux que nous avons bâti ce budget compliqué. Martin, je te laisse désormais nous le présenter.

Monsieur DOUXAMI.- Merci Monsieur le Maire. Nous allons discuter des points 3 à 7. Les deux premiers points concernent les résultats 2022, car il est important d'avoir un socle solide pour construire son budget. Le point 5, comme l'a rappelé Monsieur le Maire, c'est la fixation des taux des taxes foncières pour l'année 2023, élément essentiel pour le budget. Ensuite, les points 6 et 7, c'est le budget de la Ville et de son établissement annexe que sont les parkings.

Je vous propose de commencer par le point 3, les résultats anticipés de la Ville qui sont exactement en ligne avec ce que nous avons présenté lors de la discussion d'orientation budgétaire il y a à peine un mois.

Je rappelle les deux sections : fonctionnement et investissement. En 2022, on n'a pas encore l'effet fort de l'inflation. On reviendra dans le budget. On a une année finalement relativement solide en termes de résultats, plus faible évidemment que 2021, mais un résultat de l'exercice de 1,6 millions d'euros.

Sur l'investissement, c'est un peu particulier puisque le résultat est positif, mais à nuancer dans le sens où beaucoup de travaux ont été engagés en 2022 et sont en train d'être réglés en 2023. Vous voyez dans les restes à réaliser plus de 5,5 millions d'euros. En réalité, la section d'investissement est négative dans le sens où la Ville a investi encore fortement sur l'année 2022. Ces résultats s'équilibrent plus ou moins. Cela permet d'affecter un peu de sommes en réserve. Les autres sont reportées comme précédemment, avec 8,4 millions d'euros sur le fonctionnement et 1,8 millions d'euros sur l'investissement.

Je ne sais pas comment on procède. Est-ce qu'on fait voter des résolutions une par une ? Je vous laisse pour le vote du résultat 2022 du budget principal de la ville.

Monsieur BENHAROUS.- On vote donc d'abord la délibération numéro 3 telle qu'elle vient de vous être présentée par Martin, reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022 au budget principal de la Ville des Lilas.

Y a-t-il des demandes de prise de parole concernant cette délibération ? Je n'en vois pas. Je la mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Elle est adoptée à l'unanimité.

Je vous en remercie. La suivante.

4. Reprise anticipée du résultat 2022 du budget annexe Parkings publics.

Monsieur DOUXAMI.- Point numéro 4, la même pour les parkings, mais pour des montants beaucoup plus faibles, et donc je vais passer beaucoup moins de temps.

Juste dire que les parkings sont légèrement déficitaires sur l'année 2022, compensés avec les résultats antérieurs. Il y a eu quand même toujours de l'investissement important sur 2022 à cause d'un incendie l'année dernière d'avant. Globalement, on a une activité en légère perte. Mais, grâce à ces réserves passées, on arrive à équilibrer ce résultat de l'année 2022.

Monsieur BENHAROUS.- Je la mets aux voix dans la foulée. Mais d'abord je sollicite des prises de parole s'il y en a ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix cette délibération numéro 4, reprise anticipée du résultat 2022 pour le budget annexe des parkings publics de la Ville des Lilas.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des gens qui ne prennent pas part au vote ?

C'est adopté à l'unanimité.

Je vous en remercie.

5. Fixation des taux 2023 des taxes communales.

Monsieur DOUXAMI.- Le point numéro 5, fixation des taux 2023 des taxes communales. On parle évidemment de la taxe foncière. Comme l'a rappelé Monsieur le Maire, la plupart de ces revenus fiscaux ont été supprimés par décision de l'État.

On est dans la lignée de la discussion d'orientation budgétaire il y a un mois. Le constat, qui a été rappelé en préambule par Monsieur le Maire, est que le vrai changement de cette année 2022 est un changement d'inflation. Pour vous donner juste quelques chiffres, le chiffre d'inflation pour 2022 à fin décembre est le plus important depuis 40 ans. La dernière fois qu'en France on a eu une inflation supérieure (5 à 6 %, c'est énorme), c'était en 1985, une autre époque. Cela fait 40 ans qu'on est dans un paradigme de faible inflation et de taux relativement contrôlés.

Vraiment imprévisible (je vous rappelle que ce budget, vous l'avez voté l'année dernière, il était difficile de prévoir cette inflation à ce moment-là), cette inflation a un impact direct mais aussi indirect sur d'autres dépenses de la Ville, qui sont des conséquences de l'inflation, soit pour nos agents, mais aussi pour nos partenaires qui sont des fournisseurs de différents services de la ville.

Les projections qu'on a construites en début de mandat sont de l'ordre de 2,5 millions d'euros de dépenses supplémentaires. Cela concerne 1 million d'euros de dépenses salariales (l'inflation touche tout le monde, en particulier des plus les plus fragiles. le point d'indice, qui a été augmenté pour les fonctionnaires, pour les catégories C, a augmenté les dépenses salariales, mais a aussi permis à nos agents des revenus plus importants. Il y a aussi la revalorisation des primes qui ont été qui ont été aussi décidées en 2022. À cause de cette inflation indirecte, les coûts de ressources humaines ont augmenté de 1 million d'euros. Pour rappel, c'est à peu près 22 millions d'euros pour la Ville. Le gros impact, c'est sur l'énergie. Je pense que tout le monde autour de la table et dans le public l'a senti passer. Par exemple, sur les dépenses de gaz en 2023, on dépensera plus d'un million d'euros qu'en 2022. C'est la même chose pour l'électricité, + 500 000 €. Rien que sur les combustibles, on parle de 1,5 million d'euros.

Après, il y a d'autres effets. Par exemple, la restauration scolaire. Évidemment, notre fournisseur subit l'inflation dans ses achats et nous répercute en grande partie dans nos dépenses. Et puis, il y a aussi ce qu'on a voté sur la première résolution (CLECT). On a aussi augmenté notre contribution à l'établissement public territorial.

Grosso modo, à cause de ce changement de paradigme économique, les projections ont dérapé de 2,4 millions d'euros. Je vous rappelle que la Ville a un budget de fonctionnement déjà très serré. Pour mémoire, il y a à peu près 45 millions d'euros de revenus, 41 millions d'euros de dépenses, mais à cela, vous ajoutez des frais financiers et le remboursement de la dette. L'année dernière, on était à une marge nette de 1,2 million d'euros. Si on ne votait pas cette modification de la fiscalité, on aurait le risque que la municipalité ne puisse pas faire face à ses dépenses de fonctionnement. Il ne suffit

pas d'avoir des réserves ou de l'argent en banque, il faut montrer que notre fonctionnement est positif. Il n'y a pas d'autres solutions d'équilibrer les recettes. Il n'est pas question d'aller emprunter ou de trouver d'autres financements. Il faut que les recettes de la Ville correspondent à ses dépenses. Ce qu'on avait discuté la dernière fois, c'est qu'il y a un *effet base*. Je rappelle, là où la commune a un impact sur ses revenus, les revenus des services vont augmenter de l'ordre de 6 à 7 %. C'est déjà important, comme on le verra dans la discussion budgétaire. Le seul levier qu'on puisse avoir, c'est la taxe foncière. La taxe foncière a deux sources de revenus. C'est un taux et une assiette. L'assiette va augmenter mécaniquement par des phénomènes d'indice, mais qui ne compensent pas totalement l'inflation. Donc, ce qu'on vous propose au vote ce soir, c'est de modifier le taux. Cela n'avait pas été prévu initialement, mais de la même manière, cette inflation exceptionnelle, je le rappelle, n'a pas été prévue initialement. On avait donc discuté de différents scénarios d'évolution de taux. Et, pour arriver à peu près à ces 2,4 millions que j'évoquais tout à l'heure, le taux le plus cohérent (c'est aussi cohérent par rapport à ce qui se passe dans les communes voisines et en France pour les autorités locales), c'est d'augmenter le taux de 8,8 %. En termes de points de base, cela correspond à peu près à 3,7. Avec l'effet de base, cela permet d'augmenter les recettes fiscales de 2,4 millions d'euros qui vont venir tout simplement effacer les dépenses supplémentaires. Vous verrez dans le budget qu'on n'est pas en train d'augmenter le résultat de la Ville. On est juste en train d'essayer de le maintenir à flot et de le stabiliser. C'est le sens de cette résolution numéro 5, de faire augmenter le taux de la taxe foncière de 8,8 %, de passer de 41,52 % à 45,17 % de taux.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup. Peut-être deux ou trois éléments de précisions supplémentaires avant de céder la parole à qui le souhaite. D'abord, dire que quand Martin évoquait l'augmentation de la masse salariale de la Ville des Lilas, les projections que nous avons faites sont basées sur les décisions prises par l'État à ce jour. L'augmentation de 3,5 % de l'indice des fonctionnaires a été décidée par l'État et est entrée en vigueur l'été dernier. Rien ne nous dit qu'il n'y en aura pas d'autres. Dans un contexte d'inflation persistante, l'État sera, je l'espère en tout cas pour les fonctionnaires qui en auront besoin, contraint d'augmenter à nouveau le point d'indice des fonctionnaires pour permettre à leur rémunération de suivre l'évolution de l'inflation. Mais cela, nous ne l'avons pas anticipé car cela nous aurait conduits à une augmentation encore supérieure et que nous espérons aussi trouver dans les marges d'économies que nous sommes capables de réaliser ou les efforts de gestion que nous avons réalisés ces dernières années, la capacité d'absorber ces dépenses supplémentaires.

Le deuxième point que je voudrais évoquer, je me souviens qu'on avait eu ce débat il y a quelque temps maintenant c'est dire à quel point je me réjouis d'avoir pris un certain nombre de décisions, qu'on ait pris un certain nombre de décisions collectivement il y a quelques années, notamment la décision de s'investir pleinement dans ce projet de géothermie qui, avec les villes du Pré-Saint-Gervais et de Pantin, va nous permettre de bénéficier d'ici quelques années d'une source de chaleur qui sera non seulement beaucoup plus durable, locale, quasi inépuisable, mais surtout beaucoup moins onéreuse, et qui nous mettra à l'abri d'une grande partie, pas de la totalité mais d'une grande partie, des fluctuations du marché du gaz. Pour vous donner quelques chiffres, le réseau de géothermie produit une chaleur moins chère que le prix du gaz sur le marché mondial, dès lors que le prix du gaz sur le marché mondial dépasse 20 ou 21 € la tonne. On était à 190 au maximum de l'augmentation. On voit à quel point les possibilités d'économies pour la ville sont très importantes, bien sûr pour un certain nombre de ménages, mais nous avons aussi veillé à raccorder à ce réseau de géothermie la quasi-totalité de nos bâtiments communaux pour que la Ville bénéficie également de ces économies.

Dernière chose, nous avons conscience que cette décision que nous prenons d'augmenter les taux de la fiscalité locale de la taxe foncière sur les propriétés bâties est un effort important que nous demandons à une partie des Lilasiens, celles et ceux qui sont propriétaires. Nous savons aussi que cet effort important sera compensé par la suppression, pour ces mêmes propriétaires, de la taxe d'habitation qui a disparu soit cette année, soit les années précédentes selon la situation des uns et des autres, mais que nous aurions préféré ne pas prendre cette décision. Je crois que Martin a expliqué en quoi il n'était pas possible de faire autrement. Juste peut-être pour entamer l'échange que nous aurons peut-être après, est-ce que d'autres voies étaient possibles (nous avons évidemment essayé d'étudier l'ensemble des possibilités), je ne le crois pas. S'il avait fallu compenser les dépenses supplémentaires par une augmentation des tarifs, il aurait fallu doubler, tripler, quadrupler les tarifs de la cantine et donc exclure l'essentiel de nos enfants de la restauration scolaire. Certains nous diront de mettre la pédale douce sur les investissements. D'abord, je l'ai dit, ce serait totalement irresponsable au regard des défis que nous avons à affronter. On ne va pas laisser dépérir le patrimoine communal. On ne va pas ne pas prendre les mesures nécessaires pour faire face à la crise climatique. Mais surtout, cela ne réglerait pas la question de notre section de fonctionnement qui nous pose le plus de questionnement dans la construction budgétaire. Pour celles et ceux qui nous diraient de réduire le service public, ce n'est pas réduire à la marge le service public qu'il aurait fallu mettre en œuvre comme politique pour retrouver une marge budgétaire de 2 millions et demi d'euros. Il aurait fallu fermer des services publics absolument essentiels et même pas un seul, sans doute

deux ou trois. Fermer le théâtre du Garde-chasse, le centre municipal de santé, et toute une série de services publics non obligatoires. Je ne serai pas et nous ne serons pas les élus qui prendront ce genre de décision qui me paraîtrait totalement inadaptée à la situation.

Alors, vous verrez les uns et les autres (certains l'ont déjà vu d'ailleurs) que dans les années précédentes, certaines villes autour de nous ont déjà augmenté la fiscalité locale, que d'autres vont le faire. On est parmi les premiers à voter notre budget : dans les jours à venir et vous verrez, en comparant les taux, que l'augmentation que nous vous proposons est dans la moyenne assez nettement basse des augmentations qui se sont produites ou qui se produiront ailleurs. On le doit aux efforts qui ont été accomplis par la Ville en matière de gestion depuis de très nombreuses années maintenant, et je le redis, si la conjoncture économique évoluait de manière favorable et nous permettait de revenir sur cette décision, on le ferait évidemment. C'est l'engagement que l'on peut prendre devant l'ensemble du Conseil municipal.

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur cette délibération ? Bruno, je te cède la parole.

Monsieur ZILBERG.- Merci Monsieur le Maire. Deux petites remarques. La première, on l'avait déjà dit au Conseil municipal précédent, cette augmentation de taxe va toucher notamment, en tout cas certainement des retraités avec des petites retraites. Je pense qu'il serait intéressant peut-être de faire aussi une communication, voire un travail avec le CCAS pour qu'ils puissent informer le CCAS en cas de difficulté liée à cette augmentation.

Deuxième remarque, je ne m'en souviens plus et j'en suis désolé ! La fatigue du soir...

Monsieur BENHAROUS.- Merci. Je vais répondre à la première, ce qui permettra que tu réfléchisses à ta seconde. Nous sommes évidemment toujours à l'écoute de celles et de ceux qui se retrouvent dans des situations sociales compliquées et le CCAS est là pour les accompagner. C'était aussi une volonté de ne pas diminuer et même de maintenir à un très haut niveau le budget du CCAS que nous avons fortement augmenté au regard de la crise sanitaire et de la crise sociale que nous avons connues. Même si ces retraités modestes que tu évoques (retraités ou pas d'ailleurs, car il y aurait pu avoir aussi des actifs modestes qui sont propriétaires et qui vont subir l'impact de cette augmentation), ils la verront dans leur composition budgétaire familiale, compensée par la disparition de la taxe d'habitation, même s'il n'y a pas forcément de corrélation chronologique. Peut-être que la taxe d'habitation a disparu pour certains il y a un ou deux ans et que l'intervention sur la taxe foncière va intervenir cette année. Mais globalement, il faut être clair, je ne crois pas qu'aucun ménage ne soit perdant dans la somme qu'on ne paie plus pour la taxe d'habitation, comparée à l'augmentation de la taxe foncière qui a lieu là. C'est sans commune mesure, cette augmentation de taxe foncière n'est pas mince, je ne dis pas cela, mais elle est toujours inférieure à la taxe d'habitation qu'on a cessé de payer, soit cette année, soit l'année précédente, selon les cas. Est-ce que cela t'a permis de réfléchir à ta deuxième remarque ?

Monsieur ZILBERG.- Exactement. Mais restons prudents, restons prudents. Ma deuxième question, je sais qu'on est dans cet élan au niveau de la Ville, mais cela mérite qu'on marque vraiment le coup sur la taxe du foncier non bâti, et donc de l'augmentation de ces taxes des personnes qui ne louent pas leur bien. C'est vraiment de favoriser cette augmentation. Il faudrait, compte tenu de la situation de pression au niveau des locaux, professionnels ou d'habitation, que la taxe d'occupation soit moins chère que la taxe d'occupation dans un territoire comme l'Île de France.

Monsieur BENHAROUS.- C'est un sujet sur lequel on réfléchit de manière encore plus large. Je crois que c'est au Conseil municipal précédent qu'on a voté la possibilité de taxer les locaux commerciaux qui ne sont pas utilisés. Nous avons une réflexion autour de la possibilité de taxer des locaux dits touristiques, soit la taxation des Airbnb pour être clair. Nous regardons quelles sont les modalités qui nous permettraient de le faire car on n'est pas seul décisionnaire en la matière. Je crois que nous avons un enjeu à taxer ce genre de chose. Et la piste que tu évoques est aussi une piste que l'on creuse. On fait toujours attention, en prenant une décision, à vérifier les effets induits par la décision et que les effets induits ne soient pas pires que le remède qu'on développe. Cela fait partie des choses sur lesquelles on réfléchit. Lionel ?

Monsieur PRIMAULT.- Merci le Maire. Je remercie également Martin pour sa présentation très didactique. On est quand même face à des choix douloureux. Et très souvent, face à ce genre de choix, on se réfère à nos engagements politiques, tels qu'ils relèvent par exemple de la campagne des municipales quand on s'est présenté devant les électeurs. Il est vrai que ce type de choix, on ne les avait pas vraiment anticipés parce que, comme l'a dit Martin, une inflation à 6 %, ce n'est pas quelque chose qu'on était habitué à projeter. On ne s'était pas projeté dans un exercice municipal sur six ans dans lesquels nous aurions à rencontrer des inflations à 6 %. On découvre un peu comme si c'était un phénomène nouveau, alors que c'est un phénomène relativement ancien, mais qu'on avait fini par oublier. Et on se rend compte de l'impact social de ces phénomènes

d'inflation. Face à ces phénomènes, je crois qu'il ne faut pas laisser dire que nous n'aurions pas le choix parce que cela mine la confiance dans ce à quoi nous servons, nous les politiques, et le fait que nous prenons des choix. Ce sont des choix douloureux, mais nous aurions tout intérêt à les assumer. Vous l'avez bien dit, Monsieur le Maire, il y avait un autre choix. Peut-être que certaines villes vont faire cet autre choix. On va vraisemblablement être conforme à des choix que vont faire la plupart des villes autour de nous. On le voit, on l'entend dans la presse, on entend des élus parler, notre choix n'est pas fondamentalement disruptif. Néanmoins, on aurait pu faire le choix, face à cette augmentation des dépenses de façon très contrainte, de geler, de réduire certains services publics de façon drastique, de fermer certains services. Au contraire, je pense que c'est ce qu'il faut qu'on affirme, on n'a pas à avoir honte de ce choix en disant que, face à l'inflation, des gens sont menacés, précarisés plus fort qu'avant, et nous faisons le choix de leur offrir des services publics toujours à la bonne hauteur, toujours aussi forts. En effet, cela a un coût, c'est assez douloureux, mais je pense que quand on se regardera dans la glace rétrospectivement, on sera heureux d'avoir fait ce pari.

Monsieur BENHAROUS.- Je partage totalement. C'est la raison pour laquelle on appartient à la même majorité municipale. Cela aurait été embêtant sinon.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole avant de soumettre cette délibération au vote ? Je vais donc la mettre aux voix.

Qui est contre ? Deux voix (Benedicte BARBET avec pouvoir). Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est pour ?

La délibération est adoptée.

Je te laisse présenter les deux délibérations suivantes.

6. BP 2023 – Budget principal Ville des Lilas.

Monsieur DOUXAMI.- Je vais passer beaucoup plus de temps sur la 6 que sur la 7 puisque la 6, c'est le budget de la Ville.

La première chose à remarquer, c'est le premier budget à la norme M57. On en a déjà parlé en décembre de l'année dernière. C'est un changement de rangement des différentes dépenses et recettes d'une ville, un changement de normes comptables. Cela n'a pas trop d'impact dans notre analyse à ce stade, je pense que vous allez retrouver les montants, mais c'est important de dire que cela a entraîné du travail pour les services. Cela permet une lecture plus standard de la comptabilité publique. C'est un point important. Je rappelle qu'un budget est plus qu'un outil prédictif. Je le dis chaque année. C'est aussi (raison pour laquelle la résolution est importante), un guide de la municipalité qui permet de savoir les moyens que la ville met à disposition des services. Vous pouvez comprendre la politique d'une ville, pas forcément la faire mais du moins comprendre, en voyant son budget. Vous comprenez les villes qui vont investir dans les services publics et celles qui ne feront pas dans les services publics, et dans quels services publics ils investissent. Ce n'est pas tous les mêmes.

Il est aussi important de rappeler que ce budget est issu de la discussion d'orientations budgétaires que nous avons eue il y a un mois. C'est important de le rappeler pour une raison légale, mais c'est aussi important qu'on prenne le temps d'avoir ces deux temps d'échanges dans la discussion budgétaire. C'est ce qui va vraiment guider notre ville pour l'année 2023.

J'ajoute que c'est un budget primitif. C'est aussi un peu un pléonasme de le dire, cela veut dire que c'est le premier. Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas des DM, ces fameuses *décisions modificatives* au cours de l'année. L'année dernière, il y a eu très peu de DM, pour vous dire le sérieux avec lequel sont préparés ces budgets.

Mes chers collègues, ce que je vous propose, c'est de dérouler ce budget dans les lignes classiques. On va commencer par le fonctionnement, puis l'investissement. On va donc commencer par les recettes de fonctionnement. Vous ne serez pas étonnés de voir que les recettes de fonctionnement augmentent de 2,4 millions d'euros, ce qui correspond quasiment à l'euro près à l'augmentation fiscale qui vient d'être votée précédemment. Cette augmentation résulte d'une augmentation des taux et d'une augmentation de l'assiette. La moitié de cette augmentation est due à la décision de la Ville et l'autre moitié qui est due à des mécanismes fiscaux régis au niveau de l'État. 4 millions d'euros, c'est beaucoup, mais pour rapport au revenu, c'est à peine 5 % des revenus de la Ville. C'est-à-dire qu'on est en train d'augmenter les revenus moins que l'inflation. Si vous allez faire des tours dans vos boutiques préférées, l'inflation alimentaire n'est pas de 5 %, mais de 15 % à 20 %. Par rapport à beaucoup de groupes privés, en réalité, l'augmentation des prix, puisque c'est de cela dont on parle, est plus faible que la plupart des établissements. C'est seulement 5 % de recettes en plus pour la Ville, Je sais que cela coûtera cher, mais on est raisonnable dans cette approche. Il s'agit donc essentiellement des recettes fiscales. Je fais un petit point sur les recettes des services facturés par la Ville, qui s'élèvent à 3,52 millions d'euros pour l'année 2023. Cette augmentation est de 7 %, pas tellement à cause de l'inflation, mais parce qu'il y a un nouveau dentiste et cela fait un pôle de revenus supplémentaires (mais cela entraîne aussi des coûts, on n'est pas en train de gagner de

l'argent là-dessus puisqu'il y a les dépenses qui vont en face) et que la fréquentation périscolaire et de la cantine avec cette fin de Covid est plus importante. Plus d'enfants lilasiens profitent des services de la Ville et je pense qu'on peut s'en réjouir. Cela veut dire que les revenus sont prévus pour 46 millions d'euros pour l'année 2023.

Je vous propose de prendre les questions à la fin et de passer tout de suite aux dépenses de fonctionnement. Comme a déjà évoqué dans la résolution précédente, elles augmentent aussi d'environ 2,5 millions d'euros. Vous voyez donc que l'augmentation des recettes ne fait que compenser les augmentations des dépenses de fonctionnement. Elles augmentent un peu plus en pourcentage puisqu'elles sont un peu plus faibles. Les dépenses de fonctionnement augmentent d'environ 6 % alors que les recettes ont augmenté simplement de 5 %. On a déjà évoqué d'où venaient ces augmentations, essentiellement les fluides, le gaz, l'électricité, mais aussi le contrat de restauration scolaire qui va augmenter de quatre 80 000 €. Et dernier pôle d'augmentation important, ce sont les salaires, les revenus de nos agents qui vont augmenter d'1 million d'euros, avec la revalorisation du point d'indice et les différentes renégociations.

Avec la différence des revenus et des dépenses, on obtient ce qu'on appelle la marge. Malgré ces augmentations, les marges sont en baisse. La marge nette va passer de 1,2 million d'euros à 0,9 millions d'euros. Cette marge nette, qui doit être positive comme c'est inscrit dans la loi, est de plus en plus faible à cause de ces différentes augmentations dont on a parlé.

Voilà donc pour le fonctionnement. Je ne détaille pas toutes les dépenses, vous les avez dans la note et je serais ravi de répondre si besoin.

Je vais passer tout de suite à la section d'investissement. Elle est un peu moins critique en termes de finances publiques, puisqu'on peut avoir une section d'investissement négative, à la différence du fonctionnement. Deux faits majeurs sur l'investissement 2023, c'est l'augmentation forte des subventions. Pour vous dire que la Ville n'est pas simplement là à augmenter ses recettes fiscales, elle va aussi chercher de l'argent dans les différents établissements où c'est possible pour réaliser des projets qui vont changer la ville des Lilas. Juste un chiffre : en 2023, les subventions, c'est plus de 3 millions d'euros, alors qu'en 2022, c'était à peine 1 million d'euros. Grâce aux services techniques (que je remercie), on multiplie par trois les montants de subventions. Cela veut dire plus de rénovation, une ville plus agréable vivre, plus résiliente. C'est extrêmement positif. C'est de l'argent qu'on est allé chercher, soit au niveau de l'Europe, soit au niveau de la Métropole du Grand Paris, soit auprès d'Ile de France Mobilités. On parle de plus de 3 millions d'euros. Pareil sur Lucie Aubrac, grâce au partenariat avec l'établissement public territorial, on va aussi obtenir des financements supplémentaires. L'idée n'est pas d'augmenter les investissements, c'est aussi d'augmenter ces recettes d'investissement pour en faire plus, pour faire un plan plus ambitieux, pour faire des rénovations thermiques plus importantes, pour avoir des sources d'énergie moins chères et aussi moins carbonées. C'est tous ces éléments qu'on crée dans la stratégie de la ville.

Le deuxième point important, ce sont les dépenses d'investissement qui augmentent. Deux effets à cela. D'une part, on arrive petit à petit à la mi-mandat, on a un chantier du métro qui s'éternise mais qui commence à terminer et qui permet donc de développer nos projets derrière (on ne pouvait pas faire un plan cyclable tant qu'il y avait de l'emprise sur l'espace public). Les dépenses d'investissement réelles vont être de 12,8 millions d'euros, soit une augmentation de + 4 millions d'euros par rapport à cette année. Je ne vais pas tout lister, car nous avons une résolution qui sera présentée par le maire sur le PPI et je pense que l'on reviendra sur nos ambitions d'investissement de la Ville. Je vais juste donner quelques éléments importants sur les gros investissements l'année prochaine. C'est le gymnase Liberté, rénovation thermique mais son utilisation, environ 850 000 €. C'est la géothermie, c'est-à-dire la rénovation des terrains de tennis qui ont été déplacés, qui est une dépense pour le sport mais une conséquence de la géothermie. Elle est financée essentiellement par des ventes de terrains (donc pour la ville, cela ne coûte pas tant que cela). C'est la rénovation de la maternelle Romain Rolland, un point important aussi, pour 500 000 €. Et puis, on a le pôle Gare, autour du nouveau métro. C'est aussi le plan vélo, 2 millions d'euros, avec le Boulevard de la Liberté et l'avenue des Combattants d'Afrique du Nord. Je vous ai donné quelques projets emblématiques. Il y en a plein d'autres qui sont essentiellement pour une ville plus durable et on en reparlera dans le PPI. J'ai été assez bref, mais s'il y a des questions, je serai ravi d'en prendre.

Sur les aspects de dette de la Ville, sachez qu'on a des remboursements relativement stables. Les frais financiers n'augmentent pas. C'est une crainte que vous pourriez avoir parce que les conséquences d'une forte inflation sont des forts taux (les banques centrales vont essayer d'augmenter le coût de l'argent pour réduire le coût des biens réels). Mais tous les prêts de la ville sont couverts. Il n'y a pas ces angoisses qu'on a pu avoir il y a une vingtaine d'années ou même avant. Il n'y a que des contrats de couverture, donc pas de risque d'augmentation des taux. L'année prochaine, on a des dépenses financières qui sont stables, de l'ordre de 1,4 millions d'euros.

Voilà, j'en ai terminé pour le budget de la ville. On viendra sur les parkings mais rapidement juste après.

Monsieur BENHAROUS.- Merci. Rien à ajouter de mon côté à cette présentation tout à fait claire et assez exhaustive. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur le budget ? Non ? Lionel ?

Monsieur PRIMAULT.- Je me sens obligé parce que l'année dernière, quand on avait délibéré sur le passage à la comptabilité M57, j'étais intervenu pour me féliciter de ce passage à la comptabilité M57. Je reconnais que, assez peu souvent, les citoyens de la Ville des Lilas m'interpellent dans la rue pour me dire *quand est-ce qu'enfin on passera à la mise en œuvre d'un budget 2023 avec la comptabilité 57 ?* Ils ont tort de si peu me solliciter. Comme on le disait, la comptabilité M57 est celle qui reprend la grammaire de la comptabilité privée et qui permet de comparer des choses. La comptabilité est toujours quelque chose d'un peu abscons quand on n'est pas spécialiste, et, contribuer à faciliter un langage comptable qui soit compréhensible par le plus grand nombre, c'est aussi faciliter les débats budgétaires. Et je ne doute pas que grâce à cette comptabilité M57, nous aurons cette année, plus encore que d'habitude, des débats budgétaires de grande qualité.

Monsieur BENHAROUS.- Mais je n'en doute pas non plus. J'ai eu un peu peur à un moment que tu me demandes de revenir à la M14, ce qui nous aurait un peu embêtés. Mais si cela va comme cela, alors on va en rester là. Pas d'autres demandes de prise de parole ? Je vais mettre aux voix le budget primitif 2023 de la Ville des Lilas. Qui est contre son abstention ? Deux voix... Alors, il n'y avait pas de pouvoir, cela fait quatre voix en tout. Vas-y Hélène.

Madame BERTHOUMIEUX.- Normalement, j'ai un pouvoir. On m'a dit.

Monsieur BENHAROUS.- On ne l'a pas reçu, mais dès qu'on le reçoit... Je ne crois pas que cela change profondément le résultat du vote, mais dès qu'on reçoit le pouvoir, on l'enregistre évidemment. Donc, cinq voix contre (Bénédicte BARBET avec pouvoir, Hélène BERTHOUMIEUX avec pouvoir et Bruno ZILBERG). Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Le budget est adopté. Je vous en remercie. Même exercice Martin sur le budget des parkings.

7. Budget parking BP 2023 – Budget annexe Parkings publics

Monsieur DOUXAMI.- Oui, ce sera beaucoup plus court. Je vous promets qu'un jour on passera un quart d'heure sur les parkings, mais ce ne sera pas ce soir car on a d'autres choses à faire. Après c'est un point important, on est obligé de faire ce genre d'exercice puisque c'est un établissement extérieur, établissement annexe qui a son propre budget. Il y a beaucoup de stabilité. On va toujours avoir des petites pertes sur les parkings (20 000 €) pour des revenus de l'ordre de 350 000 € qui vont être financés par les réserves accumulées par le passé. On a moins de dépenses d'investissement puisque les gros des travaux sont réalisés. Et donc, on a une section d'investissement qui est certes négative mais moins que dans le passé. Globalement, avec ces réserves, on a un budget à l'équilibre, que je vous propose de voter. Merci.

Monsieur BENHAROUS.- On va pouvoir voter. Hélène, on vient de recevoir le pouvoir de Vincent DURAND. Donc, tu pourras voter avec ce pouvoir également. Avant de passer au vote, est-ce qu'il y a des demandes d'intervention autour du budget annexe des parkings ? Cela suscite moins de débat, comme les autres années ? Un jour, il y aura une intervention sur le budget des parkings, mais ce ne sera pas cette année. Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre l'adoption de ce budget ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

8. Actualisation du plan pluriannuel d'investissements

Monsieur BENHAROUS.- La délibération suivante, Martin l'évoquait tout à l'heure, consiste à présenter l'actualisation du PPI, plan pluriannuel d'investissement de la Ville des Lilas. Je vais vous la présenter rapidement. Vous vous en souvenez sans doute, mes chers collègues, l'année dernière, pour la première fois dans l'histoire de notre ville, le Conseil municipal était amené à se prononcer sur le plan pluriannuel d'investissements que l'on appelle souvent PPI. En effet, l'exercice n'est pas obligatoire pour une ville de notre strate et de notre population, mais il nous avait semblé utile et même important de nous contraindre à cet exercice, à la fois par souci de

transparence, pour permettre la bonne information des élus et des Lilasiens, et puis pour favoriser un débat budgétaire éclairé.

Nous l'avons dit alors : un PPI doit être réactualisé chaque année et nous prenons l'engagement de le présenter annuellement devant le Conseil municipal. Engagement tenu puisque c'est ce que nous faisons aujourd'hui. Bien évidemment, ce PPI reprend les projets qui y figuraient l'an dernier, que nous avons décidés en fonction des priorités définies par la majorité municipale et conformément aux engagements que nous avons pris devant les Lilasiennes et les Lilasiens. Je n'en ferai pas l'énumération exhaustive, mais je vous en rappelle certains déjà évoqués par Martin puisqu'ils concernent l'année 2023. C'est la réhabilitation du gymnase Liberté qui va permettre à la fois de redonner à ce bâtiment remarquable de notre ville tout son lustre, de moderniser nos équipements sportifs et de l'isoler bien mieux (parce que c'est sans doute l'une des pires « passives thermiques » que nous pouvons avoir sur la Ville des Lilas) et d'y créer dans les étages supérieurs des locaux dédiés à la jeunesse et aux jeunes de 16 à 25 ans qui nous manquent aujourd'hui sur la ville. C'est le « plan vélo » (Martin a commencé à l'évoquer), qui va s'étendre sur plusieurs années, qui va dans les semaines à venir entrer dans sa phase opérationnelle et qui va permettre de rééquilibrer l'usage de nos espaces publics en encourageant les mobilités les moins polluantes. C'est la réhabilitation du gymnase Ostermeyer, que nous allons démarrer cette année, qui va poursuivre la requalification de nos infrastructures sportives. Martin a évoqué tout à l'heure la restructuration de nos cours de tennis et la construction de court de padel (puisque'il paraît que la mode est au padel, donc on va construire des cours de padel), qui vont répondre au même objectif. Ce sont aussi les dépenses informatiques qui auront notamment comme objectif (ce ne sera pas le seul) de lutter contre la « fracture numérique » en dotant nos écoles des équipements qui permettront de développer la pratique des nouvelles technologies de l'information et de la communication. C'est le projet de géothermie qui permettra de produire une chaleur plus propre, plus locale, moins chère pour l'équivalent d'à peu près 5 000 logements Lilasiens. C'est l'aménagement des abords du parc Lucie Aubrac (également évoqué par Martin), qui va permettre à la fois de reloger les associations qui jouxtent aujourd'hui ce parc dans des locaux enfin décentes et qui deviendront même modernes et fonctionnels, mais aussi d'agrandir de manière importante ce « poumon vert » de notre centre-ville. C'est l'aménagement des deux « pôles Gare », le pôle « Mairie des Lilas » qui commencera d'ici quelques semaines, avec l'aménagement des abords de la station requalifiée « Mairie des Lilas », et l'année prochaine, si les travaux du métro ne prennent pas de nouveaux retards, l'aménagement du pôle Gare « Serge Gainsbourg » au cœur du quartier des Sentes. La modernisation du Théâtre du Garde-Chasse que nous avons entamée par les équipements techniques et que nous allons poursuivre cette année, avec des investissements importants (nous allons enfin pouvoir revoir les sièges du théâtre, ce qui permettra, peut-être, si on trouve, qu'on y soit enfin confortablement assis pour de longs spectacles). C'est la plantation de très nombreux arbres, notamment du « Bois des Lilas. » C'est la rénovation du Centre municipal de santé que nous allons entreprendre de manière importante et qui permettra d'étoffer l'offre médicale, notamment en matière de médecine générale. Comme vous le savez, il devient de plus en plus compliqué de trouver ne serait-ce qu'un médecin traitant généraliste et nous avons la volonté de réorienter notre Centre municipal de santé aussi vers la possibilité d'étendre l'offre de médecine générale. C'est la transformation de nos bâtiments communaux pour les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite avec un plan pluriannuel. Ce sont les investissements liés à la démocratie participative que soit le budget participatif (à partir du 1er avril, je crois, démarrera la troisième session de vote de notre budget participatif avec 250 000 € de projets qui pourront être choisis par les Lilasiennes et les Lilasiens), et le Comité consultatif Lilasien (qui se tiendra au rythme d'une fois tous les deux ans, dont une session s'est déjà tenue l'année dernière) qui se traduit par des dépenses d'investissement nouvelles que nous réaliserons. Et je pourrais citer encore de très nombreux projets.

Mais cette actualisation n'est pas seulement dans la continuité de ce que nous avons présenté l'année dernière. Elle traduit aussi deux évolutions importantes. La première, c'est la réévaluation très forte des coûts des opérations envisagées dans le PPI que nous avons présenté l'année dernière. Martin l'a évoqué, l'inflation a été de l'ordre de 6 à 7 % en 2022 dans notre pays, mais elle a été bien supérieure pour ce qui concerne les coûts de la construction, où nous avons une inflation qui est plutôt de l'ordre de 15 %, voire au-delà. Cela nous a conduits à un travail important de réévaluation des coûts des différentes opérations que nous avons prévu de lancer, et parfois, de retravailler le phasage de ces opérations pour les mettre en concordance avec les capacités financières de la ville. Et puis, la deuxième évolution notable, qui résulte d'un véritable choix (la première est contrainte), nous avons déjà évoqué cette question devant le Conseil municipal, est d'accélérer, d'intensifier les actions à mener pour faire face au dérèglement climatique et à ses effets. Nous avons décidé que nous devons non plus seulement faire une priorité (ce qui était le cas jusque-là) mais d'en faire la priorité de notre action et d'en faire encore davantage en la matière au regard de la gravité et de l'urgence de la crise écologique à laquelle nous sommes confrontés. Cela s'est traduit par l'élaboration de ce qu'on a baptisé un *Plan pour une ville résiliente* dont nous avons déjà eu l'occasion de parler ici et qui se décline désormais dans notre PPI (sinon, ce ne seraient que des vœux pieux qui n'auraient pas de traduction concrète) par un certain nombre d'opérations nouvelles que nous avons souhaité

inscrire dans notre PPI. J'en évoquerai quelques-unes. Il y a des opérations qui relèvent de la modernisation de nos bâtiments communaux pour réduire la consommation énergétique. Cela a été évoqué pour le gymnase Liberté, mais nous allons le faire aussi pour les écoles Romain Rolland que nous allons mieux isoler qu'elles ne le sont aujourd'hui. Nous le ferons au Centre municipal de santé où nous profiterons des travaux pour améliorer la qualité énergétique de ce bâtiment. Et nous le ferons pour la crèche Maya Angelou que nous pourrons, durant le mandat, isoler de manière plus satisfaisante encore. D'autres projets d'investissement nouveaux visent à redonner davantage de place à la nature en ville et à renaturer l'espace public, davantage de plantations d'arbres que prévu, la désimperméabilisation de nombreux espaces publics, la création de cours d'école renaturées. On démarrera dès cet été si nous arrivons à tenir les délais par une cour d'école qui nous paraît importante, celle de l'école Madeleine Riffaud, au cœur du quartier des Sentes, parce que l'objectif est à la fois que ces cours d'école soient évidemment utilisées par les élèves durant la période scolaire, mais qu'elles puissent être utilisées par l'ensemble de la population lorsque, pendant les périodes de vacances, il n'y a pas école. Et puis, nous aménagerons aussi le mail Romain Rolland avec une volonté de renaturation plus importante. Et puis enfin, d'autres investissements viseront à davantage de sobriété énergétique. Je pense notamment à des investissements, que nous n'avions pas prévus forcément, concernant l'éclairage du parc municipal des sports, ce qui nous permettra de réduire l'utilisation d'énergie, peindre un certain nombre de toitures en blanc pour limiter l'impact en termes de chaleur, l'achat de vélos électriques plus nombreux pour le personnel communal, et surtout, un investissement onéreux mais important qui nous permettra de nous doter un outil qui permettra ce n'est pas le cas aujourd'hui de maîtriser totalement l'intensité et la durée de l'éclairage public aux Lilas et donc de faire des économies. Aujourd'hui, la réalité c'est que si nous décidons de diminuer de 10 % l'intensité de l'éclairage de telle heure à telle heure, nous devons faire appel à un prestataire qui nous coûte bien plus cher que l'économie que nous réalisons avec les 10 % de lumière en moins. Là, nous aurons cet outil qui nous permettra de maîtriser cela.

Ces deux évolutions, je le disais, sont de nature profondément différentes. La première est subie, la seconde est voulue et assumée. Elles confirment notre volonté politique d'être à la hauteur des défis qui nous font face : la lutte contre le dérèglement climatique, l'encouragement de la participation citoyenne, le renforcement de notre service public communal, la construction d'une ville toujours plus inclusive et l'amélioration permanente de notre cadre de vie.

Je n'ai aucun doute sur le fait que nous partageons toutes et tous ces ambitions, mais, mes chers collègues, je vous cède désormais la parole pour celles et ceux qui voudraient des éclaircissements ou exprimer un point de vue sur l'actualisation de notre PPI. Cela suscite quand même plus d'intérêt que le budget des parkings. À toi Bruno.

Monsieur ZILBERG.- C'est mon marronnier... Comme à chaque fois, vous l'avez dit en introduction, il était difficile, voire extrêmement compliqué de faire un budget pour cette année 2023 et certainement pour les années à venir. Pour autant, si c'est compliqué de se projeter, il est beaucoup plus facile de constater ce qui a été fait et ce qui n'a pas été fait. Et, comme nous le rappelons régulièrement, nous tenons vraiment à insister sur le fait que beaucoup d'investissements n'ont pas été faits ces vingt dernières années, que nous en payons la conséquence, et que le choix politique de la majorité précédente et de la nouvelle majorité de ne pas emprunter, notamment dans les périodes où il y avait des taux à zéro, voire des taux inférieurs à zéro, a forcément un impact sur l'ensemble des investissements qui auraient pu être faits pour la Ville déjà depuis un certain nombre de temps et pour les emprunts qui auraient pu être faits pour les investissements pour cette nouvelle période. Effectivement, il y a des investissements qui sont faits et ils ne sont pas à renier. Il y a des réorientations, l'économie nous l'impose. Pour autant, il y a un passé qui est constatable.

Monsieur BENHAROUS.- Je le disais, je crois, lors du dernier Conseil municipal, on a bien assez du débat budgétaire 2023. On ne va pas reprendre le débat budgétaire 2016 ou 2012 parce qu'on ne s'en sortira jamais, même s'il y a des élus qui sans doute rajeuniraient à reprendre des débats budgétaires qu'ils ont connus à une certaine époque, mais ce n'est pas l'objectif ici. En tout cas, ce qui est certain, c'est que sur ce débat *fallait-il emprunter à une époque ? Ne fallait-il pas emprunter ?* de manière rétroactive, c'est toujours plus facile de se dire, *maintenant que les taux sont plus importants, il aurait fallu, on aurait dû* etc. Moi je dis simplement les choses : la capacité d'investissement d'une ville comme la Ville des Lilas n'est pas seulement liée à la capacité budgétaire d'investissement qui est la nôtre, mais elle est aussi liée à la capacité de réalisation. Je l'évoquais, des villes qui empruntent et qui prévoient ensuite des investissements de l'ordre de 15, 20, 25, 30 millions d'euros pour constater à la fin de l'année que sur ces 30 millions d'euros programmés, il y en a eu que 4 ou 5 réalisés et que le reste est reporté, cela n'a pas beaucoup d'intérêt. Cela permet d'éviter le genre d'intervention que tu viens de faire, Bruno lors du budget primitif ou de la présentation du PPI, mais en réalité, on se rend compte qu'il n'y en a pas eu davantage.

J'invite simplement chacune et chacun à regarder l'ensemble des projets d'investissement qui sont prévus dans le cadre de ce PPI sur les années 2023, 2024, 2025. Pour une ville de 23 000 habitants

aux portes de Paris, je crois que nous n'avons pas à rougir du volume d'investissement que nous prévoyons pour les années à venir. Comme nous n'avons pas à rougir de l'ensemble des investissements que nous avons réalisés ou lancés sur les deux ou trois dernières années. Après, chacun a le droit évidemment d'apprécier les choses au regard des convictions qui sont les siennes et de porter le jugement qu'il souhaite sur les mandats précédents, ou encore précédents, ou encore précédents. Mais je crois que ce n'est pas l'objet de notre délibération ici. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Hélène ?

Monsieur BERTHOUMIEUX.- Merci Monsieur le Maire. Sur ce PPI, on voulait souligner et se réjouir publiquement de l'ambition affichée sur tout ce qui est rénovation énergétique et sur toute la partie énergétique en termes d'investissements de la Ville. En revanche, on souhaiterait des plans d'investissements plus ambitieux sur d'autres points, notamment la cantine qui est toujours en attente (avec les informations qu'on a, on ne voit pas comment la cantine locale va arriver encore), plus de végétalisation, un plan vélo plus ambitieux. Je me répète en permanence sur ce sujet, vous disiez qu'on ne pouvait pas prévoir l'inflation, mais il y a des choses qu'on peut prévoir aujourd'hui et l'évolution climatique, on peut la prévoir. Le changement culturel qu'on souhaite et que Lionel PRIMAULT avait lui-même présenté comme indispensable lors du débat sur la politique écologique de la ville, on doit le mettre en œuvre. Donc, je pense que sur ces plans, ce n'est pas tout à fait une question de budget. Sur le plan vélo, j'étais à la présentation et cela peut aller plus loin. On peut enlever plus de places de stationnement. Sur toute la politique de la rénovation énergétique, on est très content. Vraiment, on se réjouit. C'est un point central et il n'y a pas du tout à rougir. Sur le reste, circulation, mobilité, végétalisation, cantine, on souhaiterait que cela aille encore plus loin. Voilà, merci.

Monsieur BENHAROUS.- Là aussi, peut-être quelques éléments de réponse très rapides. Sur la restauration scolaire, les choses nécessitent d'être mûries et travaillées. Et l'année 2023 verra le lancement d'une étude qui nous permettra de commencer à mieux cerner les capacités de la ville aujourd'hui à produire des repas en régie sur le territoire communal. Nous avons d'abord commencé par travailler avec une optique différente. C'est ce à quoi nous nous étions engagés. Cela consistait à trouver des partenariats avec des villes ou des collectivités voisines. Nous avons vu que nous peinions à avancer en la matière. On avait le choix de continuer dans cette voie avec le risque de ne pas avoir véritablement avancé, ou alors de nous prendre en main en quelque sorte, et de lancer à l'échelle de la ville une étude sur des locaux qu'on a identifiés qui pourraient permettre de fabriquer des repas. Ce sera l'avancée majeure de l'année 2023.

Sur la nature en ville, j'ai vraiment l'impression que les choses avancent de manière importante. Il y a des projets comme les cours d'école que j'évoquais, la désimperméabilisation des espaces publics et l'agrandissement du parc Lucie Aubrac avec le projet d'aménagement aux abords du parc. Ce sont des choses qui me semblent avancer.

Sur le « plan vélo », oui, on peut toujours aller plus loin. Pour celles et ceux qui se sont intéressés au débat sur l'avenir du quartier des Sentes, ils ont pu constater l'attachement encore fort d'une partie de la population à la voiture, et il va falloir que nous puissions avancer. Je crois qu'il y a deux écueils à éviter. Ne pas avancer assez vite, c'est ne pas permettre que cette évolution nécessaire et indispensable ne soit suffisamment rapide. Mais, avancer trop vite, c'est aussi susciter potentiellement un mouvement de retour en arrière par la perception d'avancée trop rapide qui serait conçue comme inacceptable. On essaie donc de jauger la manière de faire. Et puis il faut le dire, les travaux du métro, qui ne sont pas encore finis, ne facilitent pas la mise en œuvre d'un certain nombre d'évolutions. Vous remarquerez qu'on va commencer à aménager les pistes cyclables définitives sur le boulevard de la Liberté, puis Maréchal Leclerc alors que les travaux du pôle Gare « Mairie » sont tout juste au début. On essaie donc d'aller aussi vite que possible au regard des contraintes qui sont les nôtres. En tout cas, on essaie d'être le plus efficace possible pour faire face à ce défi climatique, dont je crois, on a tous compris qu'il était absolument essentiel aujourd'hui.

D'autres demandes de prise de parole ? Je mets aux voix l'actualisation de ce PPI.

Qui est contre. Deux voix... Donc, quatre voix. (Bénédicte BARBET avec pouvoir, Hélène BERTHOUMIEUX avec pouvoir) Qui s'abstient ? Une voix (Bruno ZILBERG). Qui ne prend pas part au vote ?

L'actualisation du PPI est adoptée.

Je vais céder la parole à Arnold VAC qui va nous présenter le débat annuel sur la formation des membres du Conseil municipal.

9. Plan pluriannuel d'investissement.

Monsieur BAC.- Merci Monsieur le Maire. Chaque élu a le droit de bénéficier d'une formation qui doit être adaptée, c'est-à-dire nécessaire à l'exercice de son mandat. Elle doit avoir pour objet d'élargir les connaissances et les expériences de l'élu ou d'approfondir sa culture

générale, administrative et financière. Pour mémoire, il convient de distinguer deux dispositifs ouverts à tous les élus : le droit à la formation des élus locaux inscrits dans le Code général des collectivités territoriales et le droit individuel à la formation, le DIF élu.

Le droit à la formation pour sa part est financé directement par le budget communal et concerne uniquement les formations relatives à l'exercice du mandat. Un débat annuel sur la formation des élus est organisé au moment du vote du budget. Conformément au Code général des collectivités territoriales, chaque élu ne peut bénéficier que 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Un tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte administratif chaque année. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil municipal. Il en résulte que doivent obligatoirement intervenir chaque année :

- D'une part un débat sur les actions financées et les orientations. Les thématiques prévues pour la ville en 2023 sont les suivantes : les fondamentaux de l'action publique locale, les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions, les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique, gestion des conflits, etc.) ;

- D'autre part, l'établissement du montant des crédits s'agissant d'une dépense obligatoire.

Le budget prévisionnel pour la formation des élus s'élève en 2023 à 5 500 €, soit 2 % du montant total de leurs indemnités brutes. Les frais de mission s'élèvent à 1 000 €. Le droit individuel à la formation est financé par la Caisse des Dépôts et Consignations par le biais d'un prélèvement sur les indemnités des élus locaux et concerne également les formations sans lien avec l'exercice du mandat. La mise en œuvre de ce droit relève de l'initiative de chacun des élus.

Monsieur BENHAROUS.- Merci Arnold pour cette présentation. Est-ce que la question de la formation des membres du Conseil municipal suscite le débat que nous devons réglementairement avoir ? Ce sera un débat bref, mais un débat. Je vais mettre aux voix cette délibération.

Qui est contre son adoption ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ?

Elle est adoptée à l'unanimité.

Je vous en remercie.

Gaëlle GIFFARD va nous présenter maintenant une convention relative à la clause de révision sur l'accord-cadre de fourniture des repas, notamment dans la restauration scolaire.

10. Convention d'indemnité relative l'application de la théorie de l'imprévision du Lot 1 de l'accord-cadre de fourniture de repas livrés en liaison froide destinés aux enfants des écoles et des centres de loisirs, aux personnels municipaux et aux enseignants ainsi qu'aux personnes âgées via le CCAS de la Ville de Lilas.

Madame GIFFARD.- Merci Monsieur le Maire. J'en profite pour rappeler le cadre de ce contrat de livraison de repas aux Lilas. Nous n'avons pas de délégation de service public pour les repas, mais la livraison des repas se fait par une entreprise, un prestataire, et ce sont nos agents qui servent les enfants dans les différents restaurants scolaires.

Le maire en a parlé, en 2023, Hélène, nous avons effectivement l'ambition de savoir quelle est la faisabilité dans nos locaux pour réaliser les repas. Vous n'êtes pas sans savoir qu'aux Lilas, on a assez peu de foncier disponible et nous ne disposons pas de cuisine. Ce projet de refaire les repas, nous l'avons étudié. Comme le disait le maire également, nous avons noué des partenariats et pris attache auprès des différentes villes voisines (Le Pré-Saint-Gervais, Romainville, Bagnolet) pour voir ce qu'il était possible de faire ensemble. Pour 2023 en tout cas, nous allons lancer cette étude.

Mais concernant cette entreprise, le marché date de début 2021. Martin l'a rappelé, avec l'inflation forte de cette année, nos prestataires ont été impactés et dans le Code de la commande publique, il y a une clause de l'imprévision qui permet de réviser les tarifs et donc il y a eu une négociation avec la société Elrest (le nom commercial Elior). D'ailleurs, je tiens à remercier les services puisqu'ils nous avaient demandé au départ une indemnité beaucoup plus élevée. Nous leur avons demandé des justificatifs. Nous avons négocié de manière à ce que l'indemnité soit juste et corresponde vraiment à la hausse des denrées et à ce qui était directement lié à la fabrication de nos repas. Ce montant a été fixé à 50 000 € pour l'année 2022 et Une augmentation est prévue également pour 2023.

Je propose au Conseil d'approuver cette convention pour cette indemnité compensatoire.

Monsieur BENHAROUS.- Merci. Peut-être préciser qu'on s'en serait évidemment bien passé. La clause d'imprévision n'est pas une possibilité qui nous est offerte, mais une obligation qui nous est faite. C'est la raison pour laquelle on subit cette augmentation qui nous a été demandée et qu'on a négociée de manière sévère, pour une augmentation nous paraissant la plus pertinente au regard de la situation financière de la Ville. Elle est liée à l'augmentation des coûts des denrées qui est répercutée sur les prix du marché.

Est-ce que cela appelle des commentaires, des demandes de prise de parole ? Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous en remercie.

Je vais céder la parole à Nathalie BETEMPS pour toute une série de délibérations du point 11 au point 21, relatives aux subventions accordées aux associations.

11. Attribution de subventions pour l'année 2023 aux associations lilasiennes.

Monsieur BENHAROUS.- Quelques mots, comme chaque année pour expliquer pourquoi certaines associations sont regroupées dans une même délibération et d'autres sont traitées isolément. Cela relève d'une obligation réglementaire puisqu'un élu ne peut ni participer au débat, ni participer au vote concernant une association dont lui-même ou un membre de sa famille proche serait responsable. Et comme nous sommes nombreux autour de cette table à participer activement à la vie associative des Lilas, il y a pas mal de choses dont des élus ou des proches d'élus sont directement parties prenantes de la gestion. Il nous a donc fallu isoler l'ensemble de ces subventions pour que, pour telle ou telle subvention, tel ou tel sorte en fonction de la situation.

Systématiquement, avant chaque délibération, je dirai quels sont les élus qui doivent sortir pour le débat et pour le vote. Ils pourront revenir ensuite. Et quand c'est moi qui sortirai, je céderai la place à Madeline DA SILVA qui présidera la séance pendant que j'aurai quitté la salle.

Voilà, c'est l'explication préliminaire posée. Nathalie, je te cède la parole.

Madame BETEMPS.- Merci, Monsieur le Maire. Pour renforcer sa politique de soutien aux associations locales, la Ville des Lilas où chaque année, des subventions aux associations qui interviennent dans les secteurs de la culture, du sport, de l'enfance, de l'éducation, de la jeunesse, de la vie des quartiers, du devoir de mémoire, solidarité et développement durable.

Les subventions sont allouées soit pour soutenir les associations dans leur fonctionnement, soit pour les aider au développement de projets en direction des Lilasiens. Conformément au décret d'application du 31 décembre 2021, confortant le respect des principes de la République, toute subvention publique est assujettie à la signature du contrat d'engagement républicain. Consécutivement à l'adoption du budget primitif pour l'exercice 2023, il est proposé au présent Conseil municipal d'adopter le versement des subventions aux associations ayant formulé leur demande. On commence par ODC ?

Monsieur BENHAROUS.- Il faut d'abord que l'on vote la délibération qui reprend l'ensemble des associations, sauf celles que nous avons extraites dans les délibérations suivantes.

D'abord, y a-t-il des demandes de prise de parole, d'explications, d'expression de points de vue sur ces subventions aux associations ? Vous aurez peut-être remarqué, en comparant les sommes, quand je disais que nous n'accepterions pas l'idée de faire le choix de baisser les subventions aux associations, c'est même plus que cela puisque nous avons fait le choix d'augmenter les subventions aux associations. Nous savons que les associations souffrent aussi de l'inflation et de la période de crise sanitaire et nous avons voulu les accompagner parce qu'on sait ce que la Ville des Lilas doit à sa vie associative.

S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je vais mettre aux voix cette délibération d'attribution de subventions pour l'année 2023 aux associations lilasiennes. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Elle est adoptée à l'unanimité.

Je vous en remercie.

Avant de présenter la suivante, je vais demander à Nancy de bien vouloir sortir.

12. Attribution d'une subvention pour l'année 2023 à l'association Observatoire de la diversité culturelle (ODC)

Monsieur BENHAROUS.- Nathalie, je te cède la parole d'une subvention pour l'année 2023 à l'association Observatoire de la diversité culturelle.

Madame BETEMPS.- Merci Monsieur le Maire. L'ODC (Observatoire de la diversité culturelle) a pour objet de promouvoir la diversité culturelle à travers la participation citoyenne. Conscient que la culture se trouve au cœur de l'espace public et civique, l'ODC s'est notamment donné comme objectif de promouvoir la diversité en tant que valeur, d'initier des actions culturelles et artistiques auprès de différents publics, créer des partenariats, des initiatives communes avec des acteurs et associations culturelles de la commune en associant ce public de

proximité, animer un forum de réflexions et de débats sur la diversité culturelle. La Ville, de son côté, s'est donné pour objectif, à travers son projet culturel, de contribuer à l'épanouissement et la formation de chaque Lilasien.

Ainsi, la Ville des Lilas a souhaité travailler de concert avec l'ODC sur ce champ et soutenir son activité autour d'objectifs partagés d'activités menées aux Lilas par l'intermédiaire d'une convention pluriannuelle adoptée en 2021.

Il est donc proposé au présent Conseil municipal de verser une subvention annuelle de 5 000 € à l'association Observatoire de la diversité culturelle.

Monsieur BENHAROUS.- Merci Nathalie. Est-ce que cette délibération appelle des demandes de prise de parole ? (Il faudra compter que Nancy ne participe pas au vote puisqu'elle n'est pas là). Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Elle est adoptée à l'unanimité.

Je vous en remercie.

Nancy va rester dehors, mais Arnold va la rejoindre (*toi, tu ne dois pas sortir, mais si tu veux sortir, Gaëlle, tu sors, tu fais comme tu veux, pas de problème*), puisqu'il s'agit de la subvention accordée à l'Association des locataires de la Résidence de l'Avenir. Nancy et Arnold participent à la gestion de l'association. Et Gaëlle aime beaucoup l'ALRA et donc a décidé de sortir d'elle-même.

13. Attribution d'une subvention pour l'année 2023 à l'association des locataires de la Résidence de l'Avenir (ALRA).

Monsieur BENHAROUS.- Nathalie, je te cède la parole.

Madame BETEMPS.- Merci. Attribution d'une subvention pour l'année 2023 l'Association des locataires de la Résidence de l'Avenir (ALRA). L'association ALRA, Amicale des locataires de la Résidence de l'Avenir, favorise la rencontre entre les résidents de ce quartier. Elle l'organise avec les partenaires de la Ville (le service jeunesse, le Kiosque et les services culturels), les activités culturelles, sportives et écologiques et autres. Elle défend aussi les intérêts des résidents auprès du bailleur.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention à cette association pour un montant de 700 €.

Monsieur BENHAROUS.- Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur cette subvention ? Je vais la mettre aux voix. Trois élus autour de la table ne participent pas au vote (puisque Gaëlle est sortie également).

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote,

Elle est adoptée à l'unanimité.

Je vous en remercie.

Nancy, Gaëlle et Arnold peuvent nous rejoindre s'ils le souhaitent. Par contre, je vais demander à Moussou et Lisa de bien vouloir sortir puisque ce sont elles qui représentent la Ville au Conseil d'administration de la Mission locale de la LYR. Gaëlle, celle-là, tu veux bien voter ?

Madame GIFFARD.- Oui.

14. Attribution d'une subvention pour l'année 2023 à l'association « Mission locale de la LYR ».

Monsieur BENHAROUS.- Nathalie, je te cède la parole.

Madame BETEMPS.- L'association « Mission locale de la LYR » a pour objet de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire. La Mission locale intervient sur les communes de Pantin, Le Pré-Saint-Gervais, Bobigny et les Lilas. Par convention 2021-2023 entre la Ville et l'association, il est prévu de verser une subvention annuelle d'un montant global de 47 500 €. Comme le prévoit la convention, le versement pour l'année 2023 de la subvention se fera en deux fois avec un premier versement de 30 %, soit 14 250 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le versement d'un acompte à hauteur de 14 250 € au bénéfice de l'association « Mission locale de la LYR ».

Monsieur BENHAROUS.- Merci. Merci. Est-ce que cette délibération suscite des prises de parole ? Je vais la mettre aux voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?
Elle est adoptée à l'unanimité.
Je vous en remercie.

Je vais demander à Lisa et Moussou de bien vouloir revenir et c'est moi qui m'en vais.

15. Attribution d'une subvention pour l'année 2023 à l'association « Les Demoiselles des Lilas ».

Madame DA SILVA.- Merci Monsieur le Maire. Je te cède à nouveau la parole Nathalie, pour nous présenter l'attribution d'une subvention à l'association Les Demoiselles des Lilas.

Madame BETEMPS.- Merci Madeline. Cette association favorise la pratique sportive de nombreux Lilasiens. Elle contribue également au rayonnement de la Ville des Lilas en qualifiant régulièrement certaines de ses équipes ou de ses gymnastes pour des compétitions nationales.
Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'attribution d'une subvention à cette association d'un montant de 8 000 €.

Madame DA SILVA.- Merci Nathalie. Est-ce que cette délibération appelle des prises de parole, des commentaires ou des questions ? Non. Je vais donc la mettre aux voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?
La délibération est adoptée à l'unanimité.

16. Attribution d'une subvention pour l'année 2023 à l'association UCL-FCPE.

Madame DA SILVA.- À nouveau la parole à toi Nathalie, pour une délibération...
Ah, Monsieur le Maire peut reprendre la présidence de séance...

Monsieur BENHAROUS.- Il y en a trois ne sont pas dans l'ordre. Je repars juste après. Merci Madeline. Je vais demander à Martin de bien vouloir sortir. Il s'agit de la subvention pour l'année 2023 à l'association UCL-FCPE. Nathalie, je te cède la parole.

Madame DA SILVA.- Merci. La FCPE, association rassemblant des parents d'élèves, est présente dans tous les établissements scolaires publics des Lilas pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents. Force de proposition et d'action, cette fédération nationale de parents est associée à tous les mécanismes de décision de l'Éducation nationale. L'Union de coordination de la FCPE ayant vocation à relayer des informations aux parents d'élèves lilasiens, il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver, au titre de l'exercice 2023, le versement d'une subvention à l'association pour un montant de 500 €.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup Nathalie. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Oui, Lionel ?

Monsieur PRIMAULT.- Merci Monsieur le Maire. Je vais voter la subvention pour l'association FCPE, mais je voulais profiter qu'on ait le vote de cette subvention pour faire une intervention. J'aurais pu la faire lors de l'intervention sur la partie associative non distincte, mais j'ai raté mon tour de parole à cette occasion, donc je saisis l'occasion pour en parler. C'est à propos du contrat d'engagement républicain.

On demande à toutes les associations de signer un contrat d'engagement républicain. Cela part sans doute d'une excellente intention au départ, mais on se rend compte que de l'excellente intention de départ à son application au bout d'un certain temps, on voit poindre un certain nombre de dérives, y compris de la part de l'État. Je voulais alerter les membres du Conseil municipal sur ce qui se passe, par exemple à Poitiers, qui avait délibéré une subvention en faveur de l'association Alternatiba pour organiser un festival d'alternatives et qui organisait à cette occasion des ateliers de désobéissance civile. Le préfet a menacé de retirer la subvention à l'association Alternatiba en raison du pacte de l'engagement républicain. On voit qu'entre la chouette d'intention du départ et sa mise en œuvre, il pourrait se nicher des volontés de contrôle de l'expression politique des associations. C'est pour cela que j'interviens quand on parle de la FCPE, puisque c'est une association qui prend des prises de position parfois fermes dans le débat public, et je m'inquiète, pour elle comme pour beaucoup d'autres associations qui pourraient un jour ou l'autre se voir contester le droit à leur

expression au nom de ce pacte d'engagement républicain. Je voudrais que la Ville des Lilas, qui n'a pas d'autres choix que d'appliquer la loi, un jour ou l'autre, peut-être conjointement avec d'autres villes, puisse faire remonter cette alerte auprès des services de l'État. Je tiens beaucoup, je pense que mon groupe tient beaucoup à la liberté d'association et à la liberté de parole des associations. Je pense que c'est plus précieux que de faire signer des pactes d'engagements républicains à cette heure.

Monsieur BENHAROUS.- On partage tous ce souci de la liberté des associations. Comme tu l'as répété, c'est une obligation qui nous est faite. Et si cela ne figurait pas dans les conventions ou dans les documents que nous exigeons des associations, toutes les subventions seraient systématiquement retoquées par les services de la préfecture, dès lors que c'est une obligation légale. Bruno, tu voulais prendre la parole mais je te vois hésitant ?

Monsieur ZILBERG.- Je m'étonne des propos qui viennent d'être tenus. La liberté d'association et la liberté politique sont un droit en France. La liberté de se mettre en contradiction avec la loi, je crois que le préfet est là pour appliquer la loi française, point barre. Cela ne va pas tellement plus loin que cela. Juste ramenons un peu de réalité à la chose. Les associations ont la liberté en France qu'elles doivent avoir et l'opinion politique exercée par les associations, même celles qui ne nous rassemblent absolument pour aucun d'entre nous ici, ont même le droit de s'exprimer. Ne mettons pas le préfet et les décisions qu'il ne fait que d'appliquer la loi française. Après, on a toujours la possibilité de devenir député pour changer la loi.

Monsieur BENHAROUS.- On y pensera, peut-être pas tout de suite, mais on y pensera. Il est certain qu'il y a eu la décision évoquée par Lionel à Poitiers, et d'autres décisions, notamment concernant des subventions accordées par la Ville de Paris ont été retoquées, non par la préfecture, mais par des décisions de justice, qui interrogent, véritablement quand même, qui nous ont interrogés et qui nous ont conduits à maintenir nos positions parce que nous croyons à un certain nombre de valeurs et que nous n'avons pas l'intention de les renier. Est-ce que nous pouvons passer au vote sur cette subvention pour l'UCL-FCPE ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Des élus qui ne participent pas au vote ? Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

Je vais demander d'abord à Martin de revenir. Daniel GUIRAUD n'est pas là, il n'a pas besoin de sortir. Patrick CARROUER n'a pas besoin de sortir non plus puisqu'il n'est pas là.

[*Une personne intervient sans micro...*] Je ne crois pas qu'il y avait besoin, mais chacun sort comme il veut... Les entrées et les sorties sont libres ce soir ! Chacun sort et entre du Conseil municipal quand il en a envie.

Par contre, il faut que Richard LE POINTOIS sorte puisqu'il s'agit d'une association dans laquelle il représente la Ville au sein du Conseil d'administration, qu'est le Football Club des Lilas.

Je suis président d'honneur de notre club de foot... alors, je sors aussi !

17. Attribution d'une subvention pour l'année 2023 à l'association Football Club des Lilas.

Madame DA SILVA.- À nouveau, la parole est à Nathalie pour la délibération sur l'association du Football Club des Lilas.

Madame BETEMPS.- Merci Madeline. Le Football Club Les Lilas est une association importante dans la vie locale et associative de la ville. Elle participe à de nombreux projets dans les écoles de la ville, entrant dans le cadre de politiques de lutte contre les discriminations et pour l'égalité. En rassemblant des jeunes des Lilas et de nombreuses villes voisines, elle contribue à déconstruire les stéréotypes qui nourrissent les conflits de territoires, souvent à l'origine de rixes entre jeunes.

Lors du Conseil municipal du 1er février 2023, une convention entre la Ville et cette association a défini l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée, ainsi que les modalités de mise à disposition d'équipements sportifs.

Consécutivement à l'adoption du budget primitif pour l'exercice 2023, il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention pour 2023 à hauteur de 130 000 €.

Madame DA SILVA.- Merci Nathalie. Est-ce que cette délibération appelle des prises de parole, des questions ou des commentaires ? Hélène.

Madame BERTHOUMIEUX.- Merci Madame DA SILVA. Je ne fais pas de football mais on vote cela et je suis chaque année quand même interpellée toujours par le montant comparé aux autres associations. C'est peut-être mon ignorance, mais 130 000 €, peut-être qu'on n'a

pas droit de le dire, j'ai aussi un peu peur de critiquer le financement du football, j'ai toujours l'impression qu'il ne faut pas trop le dire et tout, mais cela m'appelle plusieurs questions. Si on met par personne pratiquant le foot, enfin par personne pratiquant le sport, par exemple les Demoiselles des Lilas, on était à 8 000 €, il ne faut peut-être pas comparer, mais on peut regarder les ratios, ratios de montants, ratios de sportifs, etc., et par rapport aussi à l'égalité homme-femme, cela m'interpelle quand même pas mal. Tous les ans je me demande si j'en parle ou pas, mais voilà.

Madame DA SILVA.- Monsieur ZILBERG et ensuite je laisserai Nathalie répondre.

Monsieur ZILBERG.- Dans la continuité de ma collègue, je partage ce questionnement de 130 000 €. Mais au-delà, ce que le football club arrive à faire ou ne pas faire en matière d'égalité homme-femme et sur l'intégration de plus de joueuses de football, je pense qu'il y a encore du progrès à faire dans ce football club. Cela mériterait que les 130 000 €, ce qui est une somme importante par rapport à l'ensemble des subventions versées, rappelle au Football Club qu'il doit aussi beaucoup faire pour la Ville des Lilas, en matière d'égalité homme-femme.

Madame DA SILVA.- Nathalie ?

Madame BETEMPS.- 130 000 d'euros effectivement, mais il y a 1 000 adhérents dans cette association sportive qui est quand même énorme. Sur l'égalité homme-femme, il y a depuis peu, c'est vrai, une équipe féminine et donc les choses vont dans le bon sens. Maintenant, il faut laisser le temps peut-être au club et à l'association d'œuvrer un peu plus sérieusement dans cette direction.

Madame DA SILVA.- Je pense qu'il faut que je réponde sur la question de l'égalité. Je ne dirais pas que la question de la mobilisation du football des Lilas est nouvelle, puisque l'équipe féminine ne vient pas d'arriver. Il y a eu de nouveau d'autres équipes féminines. Il y en a plusieurs, et la première ne date pas de cette année du tout. Donc, il y a plusieurs questions. Je pense qu'on pourrait dans ce cas poser la question à beaucoup d'autres associations lilasiennes, tout autant qu'on pourrait la poser aux associations qui ne font que des activités vis-à-vis des filles. C'est un travail que nous menons. Sur la question de l'égalité à la fois dans la charte qui a été proposée en signature, mais également dans la rencontre avec les clubs, que ce soit avec Richard LE PONTOIS ou Matthias GOLDBERG, c'est un travail qui est fait de manière systématique. Et pour le coup, je ne peux pas dire autre chose que l'engagement qui est celui du Football Club des Lilas sur cette question, puisque nous avons également fait un travail avec l'école Paul Langevin l'année dernière et que c'est le Football Club qui s'est proposé de travailler la mixité des équipes et d'amener davantage d'enfants et de filles au football à travers plusieurs projets et le fait de pouvoir amener plus de filles dans les équipes grâce au fait d'aller dans des écoles où on sait que le football est aussi pratiqué. Donc, le travail avec le Football Club des Lilas, sur ce sujet en tout cas, puisque c'est cela qui me concerne, est un travail qui est le plus avancé avec cette association.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de paroles ou questions ? Je vais donc mettre cette délibération aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux, quatre, cinq. Qui ne prend pas part au vote ?

Merci. La délibération est adoptée.

Si je ne me trompe pas, Richard peut rentrer. Monsieur le Maire reste dehors.

18. Attribution d'une subvention pour l'année 2023 à l'association Union nationale des Combattants – UNC.

Madame DA SILVA.- La parole est à Nathalie pour une délibération à l'association l'Union nationale des... Alors, Christian doit aussi sortir... Je disais donc, pour une délibération à l'association Union Nationale des Combattants (UNC).

Madame BETEMPS.- L'Association Union Nationale des Combattants UNC a pour objet de contribuer au devoir de mémoire par des actions menées en collaboration avec les établissements scolaires lilasiens, mais également par sa participation à toutes les cérémonies commémoratives organisées aux Lilas et en Seine-Saint-Denis. Membre actif du Comité d'entente du monde combattant, elle organise chaque année la participation d'élèves lilasiens au rallumage de la flamme du soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe.

Il est DONC proposé au Conseil municipal d'approuver, au titre de l'exercice 2022, le versement d'une subvention à cette association pour un montant de 1 250 €.

Madame DA SILVA.- Merci Nathalie. Est-ce que cette délibération appelle des prises de parole, des commentaires ou des questions ? Pas d'égalité fille-garçon dans le monde combattant. Je vais la mettre aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Merci. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire et Christian peuvent entrer.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup. Pendant que j'étais dehors, cela m'a permis de réfléchir. Je suis à peu près sûr que je ne suis pas président d'honneur du FC Lilas, mais maintenant que je suis sorti pour cela, il va bien falloir que le FC Lilas me nomme président d'honneur pour que je sois sorti pour une bonne raison ! C'est quand même la moindre des choses. Merci Madeline d'avoir présidé la séance pour ces délibérations.

19. Attribution d'une subvention pour l'année 2023 à l'association « Potager des Lilas ».

Monsieur BENHAROUS.- Je vais demander à Christophe PAQUIS de sortir pendant que Christian LAGRANGE revient puisqu'il s'agit de la délibération qui va nous permettre de voter une subvention, je l'espère en tout cas, à l'association du « Potager des Lilas ».

Madame BETEMPS.- Le « Potager des Lilas » a pour objectif d'animer et gérer un jardin partagé implanté au sein du parc Lucie Aubrac et de proposer des activités pédagogiques autour de la connaissance de la nature dans le respect de l'environnement.

Il est donc proposé au Conseil municipal, d'approuver au titre de l'exercice 2023, le versement d'une subvention d'un montant de 500 €.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup Nathalie. Est-ce que cette subvention appelle une quelconque prise de parole ? Je ne vois pas. Je la mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Elle est adoptée à l'unanimité.

Je vous en remercie.

La délibération suivante (Christophe, tu peux rentrer) aurait dû permettre à Jimmy VIVANTE de quitter la salle, mais il n'est pas là. On va donc malgré tout la voter à part parce qu'il s'agit de la délibération qui accorde une subvention à l'association Le Triton.

20. Attribution d'une subvention pour l'année 2023 à l'association « Le Triton ».

Madame BETEMPS.- Merci. La Ville des Lilas se donne pour but, à travers son projet culturel, de contribuer à l'épanouissement et la formation des Lilasiens et Lilasiennes. En tant que scène nationale labellisée *Scène de musiques actuelles* depuis 2009, le Triton conduit un projet culturel et artistique d'intérêt général soutenu par l'État, le Département de Seine-Saint-Denis et la ville des Lilas.

Par délibération du 2 février 2022. Le Conseil municipal a approuvé la signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Le Triton pour déterminer les objectifs de l'intervention de l'association sur le territoire communal sur les années 2022, 2023 et 2024, et d'en préciser notamment les modalités financières.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention de trois d'un montant de 77 257 €.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup Nathalie. Y a-t-il des demandes de prises de parole concernant cette subvention ? Je ne vois pas. Je la mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Elle est adoptée à l'unanimité.

Je vous en remercie.

La délibération suivante c'est Patrick CARROUER qui aurait dû sortir, mais il n'est pas là non plus, donc il ne sortira pas. On va malgré tout voter la subvention à l'association du Cercle sportif Les Lilas Natation.

21. Attribution d'une subvention pour l'année 2023 à l'association CSLN Natation.

Madame BETEMPS.- Le club CS Les Lilas Natation est une association regroupant au sein de la même entité les pratiquants de natation en bassin et d'aquagym. Le club regroupe près de 600 adhérents depuis plus de 30 ans. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver, au titre de l'exercice 2023, le versement d'une subvention d'un montant de 150 €.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup. Y a-t-il une demande de prise de parole ? Je ne vois pas. Je la mets aux voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote.
Adopté à l'unanimité.
Merci beaucoup.

La parole à Valérie LEBAS pour nous présenter une dernière subvention, plutôt une aide exceptionnelle aux populations de Syrie et de Turquie victimes du séisme du 6 février 2023. Je l'évoquais en préambule de notre Conseil municipal.

22. Aide exceptionnelle en soutien des populations de Syrie et Turquie victimes du séisme du 6 février 2023.

Madame LEBAS.- Merci Monsieur le Maire. Comme vous le rappelez, le 6 février 2023, un violent séisme est survenu dans la région située à la frontière de la Syrie et de la Turquie, causant d'après les derniers bilans, plus de 44 000 morts et un nombre considérable de blessés, ainsi que de nombreuses démolitions, laissant des milliers de personnes sans abri et dans un terrible dénuement.

La Ville des Lilas ayant fait de la solidarité une de ses valeurs fortes, la situation d'urgence justifie qu'elle se mobilise en complément des initiatives citoyennes ou associatives qui seraient lancées pour financer des projets à vocation humanitaire. De ce fait, elle souhaite participer à cet élan de solidarité internationale en versant une d'exceptionnel de 2 500 € au FACECO, Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales géré par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Il est donc proposé au Conseil municipal de verser une aide d'exceptionnelle de 2 500 € au FACECO.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup Valérie. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Oui, Bruno ?

Monsieur ZILBERG.- C'est une question compliquée sur une telle délibération. Évidemment, la catastrophe dramatique qui a touché hommes, femmes et enfants dans ce drame est bien catastrophique. Mais j'ai quand même une question. Est-ce qu'on a une réponse des services juridiques de la Ville sur ce que vous évoquiez tout à l'heure, des incidences par rapport à la condamnation (je crois que c'est le mot) de la Ville de Paris et de la jurisprudence qui peut en découler au niveau de l'implication et des choix que les villes peuvent avoir sur le soutien international ? On a des informations qui reviennent quand même ou pas ?

Monsieur BENHAROUS.- La décision de justice à laquelle il est fait référence ici est trop récente pour qu'il puisse y avoir véritablement une jurisprudence. De quoi s'agit-il ? D'une association qui agit dans le domaine de la solidarité internationale, subventionnée par la Ville de Paris. Cette subvention a été attaquée en justice par, on va dire, un militant d'extrême droite, considérant que cette subvention était infondée et la justice lui a donné raison. Il y a des procédures de recours, d'appel. Donc, on verra quelle sera la décision de justice au fond et on verra si une jurisprudence en découle. Je ne peux pas préjuger de ce que sera l'attitude des Préfets en fonction des consignes qu'ils auront reçues du ministère de l'Intérieur concernant ce type de délibération.

Il me semble malgré tout que nous ne devons pas être intimidés par ce genre de décision. Qu'il s'agisse de l'association SOS Méditerranée ou d'accorder, par cette délibération, une aide à des populations qui souffrent d'un terrible séisme, nous devons être à la hauteur de nos convictions et être à la hauteur de ce que la situation exige. Je note simplement que nous tenons le Conseil municipal relativement tard après cette catastrophe et que d'autres villes ont pu tenir leurs Conseils municipaux et adopter des délibérations similaires. Je n'ai pas connaissance, qu'elles aient été retoquées par le contrôle de légalité de la Préfecture. J'imagine donc qu'il en sera de même pour la nôtre, mais je ne peux pas le garantir à ce stade, la décision de justice étant trop récente.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Je vais mettre aux voix cette délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Elle est adoptée à l'unanimité.

Je vous en remercie.

Je passe la parole à Gaël GIFFARD pour nous présenter la Charte pour la restauration scolaire durable de qualité, accessible à tous les enfants adoptés par les villes d'Est Ensemble.

23. Charte pour une restauration scolaire durable, de qualité et accessible à tous les enfants, adoptée par les villes d'Est Ensemble.

Madame GIFFARD.- Merci Monsieur le Maire et Monsieur le Vice-président à la démocratie alimentaire. Tu as proposé aux différentes villes d'Est Ensemble avec ta délégation du territoire, de s'inscrire dans une ambition commune, dans des objectifs pour la restauration scolaire. L'alimentation est au cœur de nombreux enjeux d'aujourd'hui, à la fois en lien avec la transition écologique, mais aussi la santé, l'équité, également pour lutter contre les injustices sociales. C'est un sujet essentiel et il est important de coopérer entre nous et de se fixer un cap et une ambition commune.

Par ailleurs, la Ville des Lilas est impliquée depuis plusieurs années déjà sur l'amélioration du bien-être des enfants, notamment à travers son engagement avec l'UNICEF (Ville amie des enfants) et les nombreux projets menés, notamment avec le service périscolaire

Plusieurs enjeux vont être adressés avec cette charte. Notamment, j'en ai parlé, la santé, la lutte contre les différences sociales, mais aussi l'équilibre des repas. C'est notamment à travers la pédagogie et des projets dans l'ensemble des écoles des neuf villes qui rassemblent 45 000 élèves que cette charte sera appliquée.

Par ailleurs, Est Ensemble, comme la Ville des Lilas est signataire du Pacte de Milan pour une alimentation durable et de la Déclaration de Glasgow sur l'alimentation et le climat. Ce que souhaite Est Ensemble, c'est accompagner les villes pour une restauration durable et de qualité, avec des indicateurs et des objectifs chiffrés qui permettent d'avoir des objectifs très concrets, à la fois en matière d'alimentation durable. Cela passe notamment par les produits locaux issus de l'agriculture biologique ou les produits responsables, également les menus végétariens, avec une ambition qui va au-delà de ce que nous imposent les lois, également avec des projets autour de l'éducation au goût, la lutte contre le gaspillage alimentaire. Est Ensemble, qui a la compétence déchets, a déjà mené depuis plusieurs années et soutenu énormément de projets dans lesquels la Ville des Lilas s'est inscrite (dont on a déjà parlé je crois ici), des projets très intéressants où les élèves étaient acteurs et définissaient un plan d'action pour réduire le gaspillage alimentaire, et également des questions sociales pour garantir l'accessibilité de la restauration scolaire à tous les enfants. Nous avons ici aux Lilas, déjà mené notre réforme du quotient familial pour garantir un accès plus juste à tous les enfants, mais on peut faire des émules sur ce thème aussi. Également, permettre aux usagers d'exercer un regard citoyen sur la restauration scolaire avec notamment l'implication des parents et de la communauté éducative dans les commissions restauration.

Voilà, on vous demande d'approuver, mes chers collègues, la signature de cette charte pour une restauration scolaire durable, de qualité et accessible à tous les enfants.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes de prise de parole, d'éclaircissement, d'expression de points de vue sur cette délibération ? Non, je vais la mettre aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Elle est donc adoptée à l'unanimité.

Merci beaucoup.

24. Modification de l'organisation des commissions d'attribution aux modes d'accueil (CAMA) des jeunes enfants : mise en place d'un barème de cotation.

Monsieur BENHAROUS.- Ce point nous être présenté par Moussou NIANG. Je voudrais juste dire un mot pour remercier Moussou, et l'ensemble des services municipaux concernés, de l'important travail mené pour parvenir à cette délibération qui est une délibération extrêmement importante. Parce qu'il faut le dire honnêtement, notre système d'attribution de places en crèche était souvent interrogé, critiqué car il était perçu comme manquant trop de clarté pour les familles Lilasiennes, ce qui pouvait nourrir des sentiments d'incompréhension, d'opacité et même, disons-le, d'injustice. Désormais, grâce à cette délibération, les choses seront claires et compréhensibles par toutes et tous puisqu'une grille de cotation permettra d'évaluer le dossier de chaque enfant sollicitant une place dans un établissement accueillant de jeunes enfants et les CAMA (commissions d'attribution aux modes d'accueil) veilleront à ce que chaque dossier ait été correctement coté et que ceux qui auront obtenu le plus de points se voient attribuer les places dans les différents établissements demandés.

Dans ces CAMA, nous veillerons à la présence de partenaires extérieurs qui auront comme mission de veiller à ce que les choses se passent de manière correcte et transparente. Nous avons sollicité la PMI pour qu'elle soit membre de ces CAMA et nous solliciterons une représentante des assistantes maternelles. Nous n'élargirons pas au-delà, parce que, dans les CAMA, circulent des informations

confidentielles concernant les familles qui ne doivent pas pouvoir être communiquées. Ces partenaires extérieurs garantiront à la fois que les choses sont faites dans les règles, mais aussi, et c'est essentiel, que soit respectée la confidentialité des données personnelles des familles. Cette modification de l'organisation des CAMA est une évolution majeure en termes de transparence et d'équité. Elle s'inscrit pleinement dans le mode de gouvernance que nous entendons instituer aux Lilas depuis de nombreuses années et il me semblait important de le souligner. Maintenant que j'ai dit l'essentiel, débrouille-toi pour dire le reste !

Madame NIANG.- Je vais à peu près répéter ce que tu as dit, Lionel. Merci. Depuis plusieurs années, la Ville des Lilas réfléchit à modifier l'organisation des commissions d'attribution des modes d'accueil pour les jeunes enfants et les critères prévalant à l'attribution des places. L'objectif est de rendre ces critères plus transparents et plus lisibles pour les familles. Récemment, le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis a déjà délibéré (le 8 décembre exactement) pour mettre en place une grille de cotation pour attribuer les places en crèche départementale. L'objectif est d'uniformiser les critères d'attribution des places pour l'ensemble des crèches du département. La Ville a souhaité mettre en place elle aussi une grille de cotation qui prévaudra pour l'attribution des places lors des commissions d'attribution des modes d'accueil dès mai 2023 (oui, heureusement que c'est cette année). Dans le souci de conserver pour les familles cohérence et lisibilité, il a été convenu d'un commun accord que la grille de cotation adoptée par la Ville et le Département serait identique. Ce qu'il faut savoir, la Ville se réserve 15 % d'attribution des places hors cotation pour les familles dont la situation ne rentrerait pas dans les critères. Par exemple, je pense aux décisions de justice. Je vous remercie.

Monsieur BENHAROUS.- Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Peut-être préciser concernant ces 15 % qu'évoquait Moussou, qu'au niveau départemental, la proposition était une réservation de l'ordre de 30 % des places et cela nous a paru totalement excessif. Ces 15 % concerneront des situations d'urgence. Je pense notamment à des situations qui nous arrivent malheureusement régulièrement. Je pense à des enfants qui se trouvent dans des familles dans lesquelles règnent des violences intrafamiliales et qu'il faut en urgence parfois accueillir dans des établissements de jeunes enfants. Je pense à des situations extrêmement conflictuelles, concernant des enfants avec des assistantes maternelles et qu'il faut parfois sortir de leur milieu. Si nous n'avons pas besoin de ces 15 % de places, ces places seront remises dans le système de cotation pour qu'elles puissent accueillir les enfants qui auront obtenu le plus de points dans ce système de cotation.

Voilà pour cette présentation à deux voix. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix cette délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Elle est adoptée à l'unanimité.

Je vous en remercie.

Christophe PAQUIS va nous présenter la délibération suivant sur le dépôt d'un permis d'aménager dans le cadre des travaux du boulevard de la Liberté et de l'avenue des Anciens Combattants d'Afrique du Nord.

25. Autorisation de dépôt d'un permis d'aménager dans le cadre des travaux d'aménagement des voies Boulevard de la Liberté et Avenue des Anciens Combattants en Afrique du Nord

Monsieur PAQUIS.- Exactement Monsieur le Maire, merci. Tout a été dit. Cela a été évoqué plusieurs fois pendant le Conseil, dans le PPI, dans le budget. Vous savez qu'on a un plan vélo qui va se mettre en place, que le 6 mars (lundi dernier), il a aussi été évoqué, une réunion publique qui était plutôt avec un public pro vélo, qui avait participé à la mise en place et à la concertation. Vous avez le dossier dans Infos Lilas (je fais un peu de promo) et je vous invite à le lire et à venir aux réunions. On va dupliquer dans les quartiers le plan vélo, de manière globale et par quartier. C'est fortement intéressant car cela dessine l'avenir de la ville pour les années qui viennent. Mais pour faire tout cela, il faut faire des travaux et bien sûr il faut des demandes de permis d'aménager.

Donc, afin de s'inscrire dans la continuité des aménagements à venir du pôle Gare de la « Mairie des Lilas » et « Serge Gainsbourg » aux Sentes, la Ville souhaite d'une part poursuivre l'aménagement cyclable sur le prolongement du boulevard de la Liberté, et d'autre part, proposer un aménagement cyclable sécurisé sur l'avenue des Anciens Combattants d'Afrique du Nord. C'est l'axe de liaison Nord-Sud, et entre les deux pôles, Liberté et rue de Paris.

Ces travaux d'aménagement, comme je l'ai dit, nécessitent l'obtention du permis d'aménager que Monsieur le Maire doit déposer. Merci à tous.

Monsieur BENHAROUS.- Alors, j'irai le déposer moi-même. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je ne vois pas. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup.

Christophe toujours, cette fois-ci pour la mise en place d'un outil de supervision énergétique des bâtiments publics.

26. Convention d'engagement au titre de la mise en place d'un outil de supervision énergétique des bâtiments publics entre la Métropole du Grand Paris et la Ville des Lilas

Monsieur PAQUIS.- Là aussi cela a été évoqué lors des économies d'énergie dans le PPI. La Métropole du Grand Paris a adopté le 21 octobre dernier la mise en œuvre, pour une durée de trois ans, d'un outil de supervision énergétique des bâtiments publics. Celui-ci a pour objectif d'obtenir une vision instantanée et hiérarchisée des consommations de flux en lien avec le tertiaire, de détecter des anomalies de consommation et de facturation, et d'optimiser les coûts de travaux dans l'élaboration d'une stratégie patrimoniale. En contrepartie, la Métropole du Grand Paris collecte et capitalise l'ensemble des données de consommation de fluides afin de consolider les références énergétiques agrégées au niveau de la Métropole et d'étudier les profils énergétiques par typologie de territoire et de patrimoine.

À travers l'utilisation de cet outil, la Ville des Lilas souhaite perfectionner sa connaissance énergétique des bâtiments pour réduire sa consommation et diminuer ses émissions de gaz à effet de serre. On réfléchissait à comment on allait pouvoir en faire sur tous nos bâtiments pour mettre en place cette politique d'économie d'énergie et la Métropole nous propose un outil que seuls on ne peut pas et qu'ils mettent en place, donc cela tombe bien. Là aussi, merci de voter.

Monsieur BENHAROUS.- On va quand même demander si quelqu'un veut prendre la parole sur cette délibération ? Comme nous y invite Christophe PAQUIS, nous allons voter. Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée à l'unanimité. Merci.

Christophe toujours, pour évoquer cette fois-ci les travaux nécessaires à la relocalisation des activités, notamment des services, dans le cadre du projet d'aménagement des abords du parc Lucie Aubrac.

27. Travaux nécessaires à la relocalisation d'activités dans le cadre du projet d'aménagement des abords du parc Lucie Aubrac – Autorisation donnée au maire de déposer les dossiers de demandes de permis de construire valant demande d'autorisation de travaux pour un ERP.

Monsieur PAQUIS.- Je crois, oui, Monsieur le Maire. Là aussi, cela a été évoqué. Plein de travaux vont arriver, et pour cela il faut déposer des permis.

Par délibération en date du 13 décembre dernier, le Conseil territorial d'Est Ensemble a créé l'opération d'aménagement des abords du parc Lucie Aubrac. Pour rappel, ce projet, qui vise à agrandir le parc Lucie Aubrac et à doter les associations aujourd'hui accueillies à ses abords de locaux modernes et fonctionnels, s'articule principalement autour de trois îlots diversifiés. Les lignes directrices du projet sont la relocalisation de la crèche ribambelle en rez-de-chaussée, des constructions neuves de l'îlot Piattino, la relocalisation du Secours populaire et des Restos du Cœur et la création d'un café associatif sur l'îlot Rue de Romainville, dans un ensemble constitué de locaux en rez-de-chaussée, des constructions neuves et du pavillon réhabilité au 17 Romainville, la réinstallation dans la Halle Jean-Jaurès au nord de la ville de l'atelier pour la typographie et l'estampe, une programmation variée de logements en accession libre au sein de l'îlot Piattino, en accession sociale en BRS dans l'îlot Romainville, logements locatifs sociaux dans l'îlot Centre et une augmentation importante de la surface du parc Lucie Aubrac.

La relocalisation des services municipaux qui occupent des locaux mitoyens du parc d'une part, et de l'atelier pour la typographie et l'estampe d'autre part, situés sur l'îlot Romainville, constitue une condition *sine qua non* du lancement de l'opération d'aménagement. Ils permettront de libérer et déconstruire le premier îlot d'aménagement.

La Ville a confié une mission de maîtrise d'œuvre à deux cabinets pour chacun des projets. Ces deux opérations, objet de la présente délibération, devraient démarrer à l'automne 2023 pour s'achever en 2024. Elles nécessitent pour chacune d'entre elles le dépôt d'une demande de permis de construire au titre du Code de l'urbanisme valant demande d'autorisation de travaux pour la création d'un établissement recevant du public (ERP) au titre du Code de la construction et de l'habitation.

Là aussi, il ne faut pas se loucher. Donc, je vous demande de voter tous favorablement. En même temps, je vais faire un petit aparté parce que je vois que dans le public, on a pas mal d'élus qui étaient déjà là au début de ce projet du parc Lucie Aubrac. Finalement avec le temps, on y arrive !

Monsieur BENHAROUS.- Et on va donc voter parce que quand tu nous y invites, on vote systématiquement. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Une délibération importante puisqu'elle marque véritablement le coup d'envoi de cette opération, la concrétisation de cette opération d'aménagement des abords du parc. Lionel ?

Monsieur PRIMAULT.- Merci Monsieur le Maire. Je ne peux pas ne pas intervenir sur cette délibération. Vous venez de le dire, cela marque le coup d'envoi de l'opération d'aménagement du parc Lucie Aubrac, qui consiste à agrandir le parc, qui consiste à reloger les associations (Restaurants du Cœur, Secours Populaire, la crèche Ribambelle), à offrir des nouveaux logements en accès libre, en action sociale et en locatif social. Et puis, il faut bien commencer par le commencement et le commencement est cet îlot Romainville - Romain Rolland. Donc, il va falloir reloger l'association pour la typographie et l'estampe, et les services municipaux. C'est ce qui va permettre de libérer cet angle, de construire les premiers bâtiments qui vont pouvoir accueillir et commencer les opérations à tiroirs qui vont nous permettre d'achever, en 2030 ou 2031, je ne sais plus, en tout cas pas demain, cela va prendre un certain temps, cela va dépasser le temps du mandat. En tout cas, cela commence maintenant et cela va se traduire par une demande de permis de construire. Et comme je suis adjoint chargé de signer les permis de construire, Monsieur le Maire, je vous annonce que je regarderai votre demande de permis de construire avec un œil bienveillant !

Monsieur BENHAROUS.- C'est gentil, je suis très touché. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

PARTIE II.

IL EST PROPOSE DE VOTER LES DELIBERATIONS 28 A 34 SANS PRESENTATION NI ECHANGES, SAUF DEMANDE D'INTERVENTION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL.

On entre dans la deuxième partie de notre Conseil municipal. Vous en avez l'habitude maintenant, des délibérations plus techniques, plus habituelles, sans présentation, a priori sans prise de parole, même si évidemment n'importe lequel ou laquelle d'entre vous est fondé·e à m'interrompre pour poser une question, prendre la parole, exprimer un point de vue avant que nous ne passions au vote.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

28. Convention de service commun du système d'information géographique territorial entre l'établissement public territorial Est Ensemble et la Commune des Lilas.

Monsieur BENHAROUS.- Convention de service commun du système d'information géographique territorial entre l'établissement public territorial Est Ensemble et la Commune des Lilas. Je peux mettre directement aux voix ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est donc adoptée. Je vous en remercie.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

29. Instauration du plan 2023-2025 de formations de la Commune des Lilas.

Monsieur BENHAROUS.- Instauration du plan 2023-2025 de formations de la Commune des Lilas. Pas de demande de prise de parole ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Unanimité également.

Délibération suivante.

30. Actualisation du tableau des effectifs.

Monsieur BENHAROUS.- Actualisation du tableau des effectifs. Y a-t-il une demande de prise de parole ? Non.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?
Adopté à l'unanimité.
Merci beaucoup.

Délibération suivante.

31. Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

Monsieur BENHAROUS.- Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité. Pas de demande de prise de parole.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?
Unanimité.
Merci beaucoup.

Délibération suivante.

32. Signature d'une convention entre la Ville et l'OGEC de l'école Notre-Dame et attribution d'un acompte au titre du forfait communal 2023 à l'association l'OGEC École Notre Dame.

Monsieur BENHAROUS.- Signature d'une convention entre la Ville et l'OGEC de l'école Notre-Dame et attribution d'un acompte au titre du forfait communal 2023 à l'association l'OGEC École Notre Dame. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Martin.

Monsieur DOUXAMI.- Oui, je voulais parler au nom de notre groupe « Les Lilas Écologie » pour expliquer notre non-participation au vote.

On est face à quelque chose qu'on ne peut pas voter dans le sens où légalement, et si on ne voyait pas cette convention, on serait dans une situation d'illégalité pour la ville, c'est-à-dire qu'on est dans l'obligation de la voter, et en même temps, fondamentalement, on est contre ce financement de l'école privée, pas tellement pour l'enseignement qui y est donné, mais pour l'injustice qui est faite pour les Lilasiens. Je rappelle que l'école privée en France, aujourd'hui, en réalité, c'est 80 % de financements publics puisque les enseignants sont des enseignants de l'Éducation nationale et que, comme vous le voyez dans cette résolution, on finance une grande partie sur la base de ce qu'on finance pour nos élèves dans les écoles publiques. On appelle « école privée », mais on devrait l'appeler « école semi-publique ». Mais la vraie différence, c'est que dans une école privée, ils peuvent choisir les élèves qu'ils veulent. Nous, on accepte tout le monde dans l'école publique, avec la mixité que cela entraîne, tandis que dans une école privée, vous choisissez les élèves que vous voulez. Quelque part, on est en train de financer l'inégalité sociale. Je vous donnerai juste deux ou trois chiffres (j'en avais parlé avant). Ce qu'on appelle l'indice de positionnement social (il y a nombre d'articles dans *Le Monde* ou n'importe quels journaux), indice qui donne la position sociale des parents et de la famille des enfants, aujourd'hui aux Lilas dans cette école, l'indice de position sociale est au-delà de 130 et la moyenne nationale est à 100. Les écoles des Lilas sont dans la moyenne nationale, sauf certaines qui sont en dessous (donc, on est bien loin de ces 130). En réalité, en finançant cette école, on finance ces inégalités, on finance des difficultés de demain. Fondamentalement, on aimerait voter contre, mais on comprend – je parle en tant qu'élus aux finances – de ne pas mettre la ville dans une situation difficile. C'est pour cela qu'on ne participera pas au vote à cause de ce dilemme qui nous est posé, qu'on n'arrive pas à résoudre et c'est bien dommage.

Monsieur BENHAROUS.- Merci. D'autres demandes de prise de parole ?
Hélène ?

Madame BERTHOUMIEUX.- On va voter contre parce qu'on n'est pas dans ce dilemme étant donné qu'on est dans l'opposition et la position est un peu différente. Mais je remercie beaucoup Martin pour son intervention. Lors du dernier vote à l'automne, parce qu'effectivement on est obligé de faire ce financement, il me semble qu'une partie importante du Conseil municipal n'est pas complètement en accord avec ce financement, donc c'est la représentation de notre territoire. Ce financement va augmenter en application de la loi Blanquer, et il me semble qu'il pourrait y avoir une position, peut-être une intervention des maires des communes avoisinantes pour alerter sur ce surfinancement de la construction d'inégalité sociale, comme Martin l'a très bien dit.

Monsieur BENHAROUS.- Merci. D'autres demandes de prise de parole ? Lisa ?

Madame YAHIAOUI.- Merci Monsieur le Maire. Le groupe communiste va s'abstenir également, ne va pas prendre part au vote sur ce vote. Bien entendu, tout ce qu'a dit Martin et ce qui a été dit également par Hélène, nous nous interrogeons là-dessus. Je voulais juste aussi rajouter qu'il y a quand même des éléments importants qui sont en train de se passer aujourd'hui avec l'école sous le nouveau gouvernement. On le voit à Paris par exemple, on voit des fermetures de classes qui se passent dans les écoles privées (17 fermetures de classes pour 900 élèves), alors que dans le public il y a 162 fermetures de classes pour 3 178 élèves. Donc, on voit bien qu'un grand écart est en train de se passer en ce moment entre l'école publique et l'école privée, et on ne peut pas ne pas le relever. Donc, nous ne prendrons pas part au vote par rapport à tout ce qu'on s'est dit et dans l'explication qu'a donnée Martin qui était très claire pour les mêmes raisons., mais je voulais vraiment qu'on puisse souligner ces éléments qui nous posent souci en tant qu'élus, puisqu'on n'a pas vraiment le choix sur cette délibération que de finalement accepter cet état de fait qui nous est imposé par la loi telle qu'elle est aujourd'hui.

Monsieur BENHAROUS.- Christophe ?

Monsieur PAQUIS. - Cela fait des années qu'on ne vote pas ou qu'on ne participe pas. Et cela fait des années aussi que je dis, cela a été évoqué... peut-être que les maires vont faire, je te laisserai répondre, mais je pense que les députés qui nous représentent devraient s'en emparer. Ils font plein de choses, plein de bruit et ils ont oublié peut-être qu'il y avait un financement de l'école privée.

Monsieur BENHAROUS.- Deux mots très rapides pour ne pas alourdir le débat, à moins qu'il y ait d'autres demandes de prise de parole ?

D'abord, dire que je voterai cette délibération, parce que je suis Maire, que je me dois de respecter la loi et que je me dois de voter cette délibération puisqu'elle est conforme à une exigence légale pour la Ville des Lilas. Je le ferai sans difficulté. J'entends les réserves que les uns et les autres peuvent avoir par rapport à l'école privée. J'entends l'attachement que nous avons à l'école publique. En ce qui me concerne, j'estime que ce vote ne remet pas en cause mon attachement à l'école publique et que mon parcours l'a suffisamment montré pour que je n'aie pas à le démontrer davantage. C'est la première chose.

La deuxième chose, avec Daniel GUIRAUD, on aura essayé depuis plus de 20 ans maintenant de faire en sorte de placer cette délibération à n'importe quel moment du Conseil municipal pour s'éviter les mêmes prises de parole année après année. On a encore raté cette fois-ci, mais il reste d'autres Conseils municipaux d'ici la fin du mandat et peut-être qu'on y arrivera. Je ferai durer les Conseils municipaux plus tard la prochaine fois, et peut-être que si on est à 2 ou 3 heures du matin, de guerre lasse, on y arrivera. Mais pour l'instant, force est de constater qu'on n'y arrive pas. Mais c'est bien aussi que les points de vue des uns et des autres puissent s'exprimer sur ce sujet comme sur d'autres.

S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je vais mettre aux voix et on va compter cette fois-ci de manière un peu précise, les voix des uns et des autres.

On va commencer par qui est contre cette délibération ? Il y a deux voies avec le pouvoir. Qui s'abstient ? Il n'y a pas d'abstention. Qui ne prend pas part au vote ? Ceux qui ont un pouvoir, je veux bien qu'ils lèvent deux mains, ce qui nous permettra de compter plus facilement. C'est bon pour le comptage ? Qui est pour ? Pareil, ceux qui ont un pouvoir lèvent deux mains. C'est bon pour le comptage ou il faut rester avec les mains levées encore longtemps ? Vous avez perdu trois voix ? Alors, on recommence ? Il faut refaire pour *qui ne prend pas part au vote* ? Ceux qui ne prennent pas part au vote lèvent la main et en lèvent deux s'ils ont un pouvoir. Sonia ANGEL ne peut pas voter. Le pouvoir de Sonia ne s'exprime pas, Lucie a une seule voix. Il faut donc lever la main une fois.

La délibération est adoptée par quinze voix pour, 2 voix contre (Hélène BERTHOUMIEUX avec pouvoir) et quinze abstentions.

Je vous en remercie.

Délibération suivante.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

33. Convention tripartite d'occupation et d'usage pour la gestion des composteurs collectifs entre la Ville des Lilas, Est Ensemble et Seine-Saint-Denis Habitat

Monsieur BENHAROUS.- Convention tripartite d'occupation et d'usage pour la gestion des composteurs collectifs entre la Ville des Lilas et Est Ensemble et Seine-Saint-Denis Habitat. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Cela suscite moins de passion qu'à l'école privée. Je vais mettre aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?
Elle est adoptée à l'unanimité.
Je vous en remercie.

Délibération suivante.

34. Convention de mise à disposition d'un espace végétal dans le parc Lucie Aubrac entre la Ville et l'association « Potager des Lilas ».

Monsieur BENHAROUS.- Convention de mise à disposition d'un espace végétal dans le parc Lucie Aubrac entre la Ville et l'association dite Potager des Lilas. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je vais la mettre aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?
Elle est adoptée à l'unanimité.
Je vous en remercie.

On en a fini avec notre ordre du jour. Mais, mes chers collègues, nous en avons *presque* fini avec cette séance du Conseil municipal. *Presque*, parce que nous ne saurions la conclure sans marquer un événement extrêmement important.

Vous aurez remarqué, mes chers collègues autour de la table, que l'assistance dans le public est plus nombreuse qu'à l'accoutumée. Et, pour les plus observateurs (ou les plus anciens, mais on va dire les plus observateurs), vous aurez repéré que dans l'assistance se trouvent essentiellement des personnalités qui, il y a quelques années, je ne vais pas dire quelques décennies, siégeaient autour de cette table et occupaient les fonctions qui sont les nôtres aujourd'hui. Celui qui nous réunit de ce côté de la table ou de l'autre côté se trouve à ma droite, puisqu'il s'agit de Christian LAGRANGE. Cela fait 40 ans, cher Christian (ils sont passés vite ces 40 ans) que tu sièges à la table de ce Conseil municipal. Tu as connu les bancs de l'opposition pendant 18 ans, puis les bancs de la majorité maintenant depuis 22 ans (on est du bon côté en termes de balance entre les deux). Mais inlassablement, dans la majorité comme dans l'opposition, tu as défendu tes opinions, fait valoir tes idées. Tu as fait bénéficier ce Conseil municipal de ton expérience, de tes connaissances et de ton bon sens. Cette longévité dit beaucoup de ton attachement, cher Christian, à la Ville des Lilas. Elle dit encore plus la force de ton implication quotidienne au service des Lilasiennes et des Lilasiens. Sans Christian, Les Lilas ne seraient pas tout à fait Les Lilas. Et sans Les Lilas, Christian ne serait pas tout à fait Christian.

Je sais ce que la Ville te doit, elle te doit beaucoup. Je sais aussi ce que je te dois. Toi qui m'as accueilli d'abord comme jeune élu lorsque j'ai commencé autour de cette table du Conseil municipal en 2008, puis qui m'a ensuite accompagné comme jeune Maire lorsque je suis devenu il y a un peu plus de deux ans maintenant. Et comme toi, comme je sais que tu n'aimes pas que les hommages s'éternisent, je terminerai (j'aurais voulu céder la parole à Daniel GUIRAUD, mais je ne l'ai pas vu, il va peut-être nous rejoindre) en empruntant les mots d'une autre, les mots de l'exceptionnelle actrice Michèle Morgan, qui disait « *s'intéresser à beaucoup de choses et être entourée des gens que j'aime, c'est le secret de ma longévité* ». Je sais que c'est aussi le secret de ta longévité, toi qui t'intéresses à tout et nous t'entourons ce soir parce que nous te vouons une sincère affection.

Merci beaucoup Christian pour ces longues années passées à la tête de la Ville des Lilas. On évoquait tout à l'heure des projets qui iront jusqu'en 2031. Quand on aura fini l'aménagement des abords du parc Lucie Aubrac, on pourra par la même occasion célébrer les 50 ans de Christian LAGRANGE au Conseil municipal des Lilas.

Christian, je te remets la médaille de la ville. Elle est gravée. [Applaudissements] Je terminerai en disant que je pense que dans cette ville, personne n'a remis autant de médailles que toi. Tu en as remis des quantités. Pour une fois, c'est toi qui la reçois et c'est bien mérité !

Monsieur LAGRANGE.- Merci Monsieur le Maire. Effectivement, comme tu l'as fait, je voudrais remercier nos amis ici présents, qui ont répondu et qui sont venus. Ils sont tous là, presque. Cela me fait chaud au cœur de voir tous mes anciens collègues, qu'ils soient de la majorité comme de l'opposition, venir ici pour ces 40 ans. En tout cas, je vous remercie beaucoup. Et moi aussi, je demande qu'on vous applaudisse. [Applaudissements]

J'avais prévu une heure un quart de discours comme cela m'a été demandé pour attendre Daniel s'il passait, donc on va faire très court. Une chose cependant. Les 40 ans, c'est un jubilé. C'est un jubilé soit de rubis, soit d'émeraude, ils ne sont pas très sûrs là-dessus. Mais, que ce soit le rubis qui soit rouge ou l'émeraude qui soit verte, cela me va très bien.

40 ans, tu as beaucoup insisté sur ma vie politique. Effectivement, je suis entré en politique, en 1968 (cela vous rappelle quelque chose). Mais auparavant, j'ai eu une vie aussi qui a existé. Et ce qui m'a frappé, c'est que ... *pb micro*... De temps en temps, et j'ai eu la chance de la frôler de près. 1941, 22 juin, j'ai quitté Paris (je suis né le 11) pour aller en zone plus qu'occupée puisque c'était l'Alsace.

Et le 22 juin, cela doit rappeler quelque chose ? 1941, c'était l'opération Barbarossa. C'était une date, et puis il y en a eu d'autres bien évidemment. Il y a eu 68, il y a eu 81, etc. Cela a été ma vie, ma prime d'enfance. J'ai passé un certain nombre d'exams, le bac, etc., mais j'ai aussi une vie professionnelle. Je ne suis pas un politique qu'en a fait carrière. J'ai eu une vie privée professionnelle pendant 40 ans, dans des sociétés petites, dans des sociétés moyennes et dans des grands groupes. L'un des grands groupes que je pourrais vous citer, c'est Renault, l'autre pouvant être Fenwick. Cela fait neuf entreprises dans lesquelles j'ai travaillé. J'ai travaillé également dans neuf fonctions différentes. Toutes dans le commerce d'ailleurs. Depuis secrétaire (on pouvait embaucher des secrétaires hommes) jusqu'à directeur de ce qu'on appelle maintenant *le développement durable*, mais qui, à une certaine époque, s'appelait *la recherche et le développement*. *Pb son...* Dans le bois, dans le second œuvre au bâtiment, dans le jouet, et même dans la papeterie puisque j'ai travaillé près d'ici chez LECAS (je ne sais pas si les gens connaissent), grand papetier. J'ai terminé ma vie commerciale comme auto-entrepreneur en vendant du chocolat. Je ne vous dirai pas chez qui, mais il est très bon. Entre ces temps de vie professionnelle et de vie politique, plus de 20 ans de vie infantine, cela fait une centaine d'années à peu près. Mais c'est vrai que je ne les fais pas. Et entre tout cela, j'ai aussi fait mon service militaire, ce qui a pris aussi un certain nombre d'années, en gros trois ans. Donc, je suis à 103 ans et je suis bien content de les avoir faits.

En conclusion, je voudrais vous dire que je crois connaître plusieurs facettes de la vie économique, de la vie des collectivités. Et j'en profite que Sassi soit ici pour remercier l'ensemble du personnel, l'ensemble des agents de la Ville. Pendant 40 ans, je les ai fait un peu suer, mais en tout cas j'ai eu un énorme plaisir à travailler avec eux et je voudrais les en remercier au travers de Sassi. En somme, je voudrais dire que je pense répondre à ce que disaient les Grecs (et là, je me fie à un professeur d'histoire) : un vrai citoyen, comme je pense l'être, est celui qui sert et qui défend sa cité.

Voilà, je vous remercie.

[Applaudissements]

Monsieur BENHAROUS.- Merci Christian. Un mot pour finir, avant de clore la séance, pour dire que ce n'est pas livrer un secret de dire que tous les lundis soir, de manière immuable, avec quelques élus qui représentent les groupes politiques de la majorité, nous réunissons pour ce qu'on appelle le « comité de pilotage », et que Christian y siège, en tout cas depuis que je siège depuis 2008, et cela m'a permis de constater que, sur bien des sujets et sur bien des questions, il a un regard qui en fait de loin le plus jeune de nous tous. Merci beaucoup pour tout ce que tu nous as apporté, Christian.

La séance est levée. Très bonne soirée.

(La séance est levée à 21h38).

Le secrétaire de séance

Christophe PAQUIS

